Troisième séance, jeudi 24 mars 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentation		
2021-DFIN-11	Loi	Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Claude Brodard Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2021-GC-115	Motion	Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) – Exemption partielle des droits de mutation	Prise en considération	Auteur-s Bertrand Morel Romain Collaud Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen
2021-DSJ-58	Loi	Suppression de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	Rapporteur-e Nicolas Galley Représentant-e du gouvernement Romain Collaud
2021-GC-117	Postulat	Rémunération des juges assesseurs dans le canton de Fribourg	Prise en considération	Auteur-s Nicolas Kolly Grégoire Kubski Représentant-e du gouvernement Romain Collaud
2021-DIAF-39	Décret	Naturalisations 2022 - Décret 1	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Roland Mesot Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2021-GC-120	Motion	Cueillette des champignons de 2 à 4 kilos	Prise en considération	Auteur-s Christine Jakob Roger Schuwey Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2021-GC-93	Postulat	Péréquation financière fribourgeoise comparée – quel besoin d'adaptation après dix ans d'application ?	Prise en considération	Auteur-s David Fattebert Daniel Bürdel Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2021-DIAF-14	Rapport	Mise en place de mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes (rapport sur postulat 2020-GC-122)	Discussion	Représentant-e du gouvernement Didier Castella

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Sébastien Dorthe, Jacques Morand, Tina Raetzo et Jean-Daniel Schumacher.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Renate Bartosch Krauskopf, Soraya Bosson, Samuel Briguet, Claude Chassot, Barbara Clément Reichenbach, Ludmilla Combriat, Robert Combriat, Mathieu Fehlmann, Jürg Jost, Jean-Marie Oberson, Rachel Sauge, Sabrine Tawfik, Corinne Uginet, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de février et mars 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre.(*Applaudissements!*)

Loi 2021-DFIN-11

Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Rapporteur-e: Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message: 18.01.2022 (BGC mars 2022, p. 902)
Préavis de la commission: 09.03.2022 (BGC mars 2022, p. 914)

Entrée en matière

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 9 mars dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen et M. le Trésorier Laurent Yerly pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'exercice 2021, 43 crédits de paiements supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 16 947 410 francs. Il convient de relever que le nombre d'arrêtés est supérieur à la moyenne. Il n'en est toutefois pas de même pour le volume financier global, qui se situe en-dessous de la moyenne. En pages 4 et 5 du message, vous pourrez prendre connaissance d'un tableau intéressant qui récapitule ces éléments depuis l'année 2002.

Sur les 43 arrêtés, cinq d'entre eux totalisent plus de 75 % des crédits supplémentaires. Il s'agit des hospitalisations hors canton, de prestations en faveur du Réseau fribourgeois de santé mentale, de dépenses de fonctionnement pour les établissements de détention fribourgeois, de crédits pour les jeunes sans emploi et de contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton.

Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charge, le message prévoit une compensation de trois crédits par une augmentation des revenus. Il s'agit de trois crédits totalisant près de 10 400 000 francs et résultant de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Selon l'art. 35 al. 2 bis de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. Dans ces cas d'espèce, celles-ci proviennent de la fiscalité des personnes physiques pour l'impôt sur le revenu.

Après avoir pu examiner les arrêtés détaillés et après avoir pu débattre de ce décret en séance plénière, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat vous recommande d'approuver ce message. M. le Rapporteur a présenté les éléments les plus essentiels. Cette demande de crédits supplémentaires évidemment porte sur un budget 2021 qui a été élaboré en 2020, nous sommes en 2022... Vous pouvez bien imaginer qu'il y a eu des hausses et des baisses en terme de charges qui sont tout simplement liées à l'activité même en 2021, ce qui nous permet maintenant, en diminuant tantôt et en augmentant ailleurs, de compenser les éléments, dans le respect bien entendu de la règle de l'équilibre budgétaire, ce qui s'applique également aux crédits supplémentaires compensés.

Je relève peut-être deux éléments: les hospitalisations hors canton pour 9 400 000 francs, où l'on observe deux phénomènes: une hausse du prix moyen et plus de cas. Dans un autre point qui est aussi un des éléments essentiels, le nombre ou la fréquentation d'écoles hors du canton. C'est un élément toujours très difficile à estimer, car les jeunes qui vont suivre notamment des hautes écoles en 2021, eh bien ils se déterminent en 2021, donc l'estimer en 2020 ça reste toujours assez difficile.

Voilà pour les éléments que je voulais rajouter avec peut-être la dernière touche: le Covid a évidemment été source de montants supplémentaires, mais ils ont été pris dans la provision qui a été constituée à cet effet et ils n'émargent des crédits supplémentaires ici que très faiblement, pour un montant d'un million, pratiquement.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte*, *SE*). Die Fraktion Die Mitte hat die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag 2021 zur Kenntnis genommen. Dazu folgende Bemerkungen: Trotz der Covid-19-Epidemie blieben sowohl die Anzahl - es waren 43 - als auch das Volumen der Nachtragskreditemit 16,9 Millionen Franken im Durchschnitt der Vorjahre. Das ist bemerkenswert, denn einige Direktionen und Ämter waren in dieser besonderen Situation doch mit besonderen Herausforderungen konfrontiert.

Dem Dekret ist weiter zu entnehmen, dass lediglich 5 Bereiche für insgesamt Dreiviertel des Gesamtbetrags dieser Nachtragskredite verantwortlich sind. Hier an erster Stelle, wie bereits in den Vorjahren, der übliche Verdächtige, nämlich die Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte in einem öffentlichen oder privaten Spital. Hier mussten Nachtragskredite von insgesamt 9,4 Millionen Franken, im Vorjahr waren es 7,9 Millionen Franken, eröffnet werden, um sowohl die steigende Anzahl dieser Fälle als auch die gleichzeitig steigenden Fallkosten zu kompensieren. Diese Tendenz ist besorgniserregend, besonders, wenn wir uns vor Augen führen, dass wir im Jahr 2021 den horrenden und rekordverdächtigen Betrag von rund 95 Millionen Franken für diesen Ausgabeposten erreichen werden.

Es ist klar, heute sprechen wir lediglich über die nötig gewordenen Nachtragskredite für diesen Bereich. Dennoch müssen wir uns ernsthaft fragen, ob wir das einfach als Realität unserem System geschuldet akzeptieren müssen oder ob es nicht Möglichkeiten gibt zu verhindern, dass wir alljährlich so viel Geld für die Versorgung der Freiburger Bevölkerung an Spitäler und Kliniken ausserhalb unseres Kantons bezahlen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion Die Mitte dem Dekret einstimmig zustimmen.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s s'est également penché sur ce décret concernant les crédits supplémentaires compensés. Ce décret, comme déjà dit, se situe dans la moyenne des dernières années, avec un peu moins de 17 millions, ce qui représente moins d'un demi pour cent du budget annuel. Dans ce sens, il nous paraît tout à fait acceptable d'avoir de tels crédits supplémentaires, étant donné certaines modifications et certaines tendances qui s'inversent.

Ces différents crédits supplémentaires se composent comme déjà dit de cinq éléments principaux sur lesquels j'en retiendrai deux. Tout d'abord le financement des études hors canton. Il faut remarquer d'une part qu'il existe également l'effet inverse, c'est-à-dire que nous bénéficions de l'encaissement des contributions des autres cantons pour les étudiants qui fréquentent notre Université ou nos Hautes écoles fribourgeoises. D'autre part, il serait certainement intéressant de connaître de manière plus détaillée quelles branches attirent particulièrement nos étudiants dans d'autres facultés, à l'extérieur du canton, et voir s'il y aurait lieu éventuellement de développer de nouvelles filières fribourgeoises.

Pour ce qui est des hospitalisations hors canton, nous pouvons constater que ces coûts sont assez régulièrement, ces derniers années, au-dessus des montants budgétés. La question se pose donc de savoir si le mode de calcul budgétaire est toujours adapté ou devrait être éventuellement revu pour tenir compte de ces charges fréquemment plus élevées que calculées. Outre le fait qu'il est difficile, sans avoir des effets négatifs, de modifier, pour des éléments de comparaison, des modes d'estimation, il se pose la question de savoir si une augmentation de ce budget ne serait pas contraire à la volonté de diminuer, autant que faire se peut, ce type d'hospitalisations. La discussion de ces charges aujourd'hui, lors des crédits supplémentaires ou lors de l'établissement des budgets ou de la vérification des comptes, est l'occasion d'avoir probablement une attention sur

ces hospitalisations hors canton et de faire une certaine forme de sensibilisation visant à mieux promouvoir les services hospitaliers cantonaux fribourgeois.

C'est avec ces considérations que le groupe VERT ES et alliées vous propose l'acceptation de ce décret.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du décret relatif aux crédits supplémentaires compensés pour 2021. Cet exercice qui revient chaque année dénote de la capacité des Directions et des services à tenir les budgets présentés. Cette année, en comparaison aux crédits des années précédentes, les montants sont en légère baisse, ceci malgré la situation sanitaire. Notre groupe souhaite que le nouveau Conseil d'Etat suive, si possible, cette tendance pour les prochains exercices. Il est normal que les différents chiffres qui concernent les hospitalisations hors canton ainsi que d'autres chiffres influencés par des choix hors de notre canton soient difficiles à budgétiser, ce que notre groupe comprend bien.

Notre groupe va donc accepter à l'unanimité ce décret.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a également pris connaissance du décret relatif aux crédits supplémentaires et du message explicatif qui fournit le détail de ces crédits. Nous pouvons nous réjouir que, malgré la pandémie et ses conséquences tant au niveau sanitaire qu'économique, le total des crédits se situe à nouveau dans la moyenne des années précédentes. Comparativement à l'année passée, on se trouve avec 43 crédits pour 16,9 millions, l'an passé 45 crédits mais pour 56,3 millions. Pour 2021 les crédits complémentaires, cela a été dit par notre commissaire, liés à la pandémie s'élèvent à 1,1 million, mais rappelons qu'en 2020 ces mêmes crédits supplémentaires liés directement ou indirectement au Covid, soit au tout début de la pandémie, représentaient quelque 41 millions. La plupart des montants liés à la pandémie ne se retrouvent donc pas aujourd'hui dans les crédits compensés car ils seront financés comme prévu par la dissolution de la provision, provision de 85 millions constituée au bouclement des comptes 2020 et destinée à couvrir en partie les importantes charges à court terme.

Avec ces constatations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte des crédits supplémentaires et accepte le décret.

Levrat Marie (*PS/SP*, *GR*). Je vais faire plus court parce que le principal a déjà été dit par mes collègues. Tout d'abord je déclare n'avoir aucun lien d'intérêts, si ce n'est que je suis membre de la Commission des finances et de gestion et que nous avons traité ce décret. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe socialiste à propos des crédits supplémentaires compensés pour l'année 2021, exercice qui est fait par le Grand Conseil chaque année à la même période.

Nous avons pris connaissance avec attention du présent décret et avons soulevé plusieurs points. Tout d'abord, il faut rappeler que ces crédits supplémentaires compensés sont des dépassements de budget qui obligent les services à demander un supplément de crédit, ceci lorsqu'on est confronté à des situations particulières et imprévisibles. En comparaison avec les autres exercices des vingt dernières années, le montant total des crédits supplémentaires se situe dans la moyenne, comme déjà dit par mes collègues, avec un total de 16,9 millions. De plus, si l'on enlève du montant total les montants des crédits supplémentaires engendrés directement ou indirectement par la crise Covid, on arrive plus ou moins aux mêmes chiffres que 2020.

Un autre point à mettre en avant concerne le nombre de crédits supplémentaires accordés. Et là encore, ça a été soulevé par mes collègues, il y a eu pour l'exercice 2021 43 arrêtés de crédits supplémentaires. Le nombre de 43 est parmi les plus élevés de ces dernières années. Concernant le détail de ces crédits supplémentaires, nous nous sommes surtout penchés avec attention, et là encore ça a déjà été dit, sur les cinq crédits supplémentaires qui représentent plus de trois quarts du montant total. Nous avons examiné particulilèrement les crédits pour les hospitalisations hors canton et concernant les contributions des étudiants hors canton. Et là encore, nous nous sommes également posé la question de savoir vers quelles voies d'études les étudiants du canton partent. Les deux arrêtés précédents représentent ici près de la moitié du montant total.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste soutiendra ce décret.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Je remercie l'ensemble des personnes qui se sont exprimées pour leur groupe respectif qui, apparemment, soutiendront ce décret.

Je relève peut-être trois éléments. Les effets Covid, c'est vrai, n'ont pas engendré de dépassements importants de budget, donc bonne gestion des budgets. A relever aussi, comme l'a dit M^{me} Gobet, qu'il y a une provision qui a été dissoute pour contrer certains éléments Covid qu'on a pu, disons, isoler de façon stricte. Quant à problématique des hospitalisations hors canton, il est vrai que l'on pourrait en avoir moins d'hospitalisations, mais on aurait un report sur les prestations payées par l'Etat de Fribourg dans les établissements hospitaliers à Fribourg. Donc on a un dépassement d'un côté, mais si on ne l'avait pas on aurait plus de prestations à payer de l'autre côté. Mais c'est vrai que ce serait mieux que ça se passe à Fribourg. Dernier élément, par rapport aux contributions pour les étudiants, c'est vrai que nous avons demandé que l'on puisse connaître les filières dans lesquelles les étudiants fribourgeois vont, hors canton. Cette demande est toujours ouverte, on attend une

réponse. C'est vrai qu'il y a aussi l'élément inverse où l'on a des étudiants qui viennent étudier à Fribourg et qui proviennent d'autres cantons, donc la remarque du député Rey est totalement pertinente.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour votre confiance et les remarques qui ont été faites. J'ai également pris note des interrogations sur l'importance des hospitalisations hors canton ainsi que du nombre d'étudiants qui se tournent vers d'autres cantons. Je précise qu'il s'agit des Hautes écoles ou aussi d'autres écoles. Donc pour pouvoir mieux saisir le détail et la raison et quelles branches, il faut encore distinguer ces différentes Hautes écoles concrètement. J'ai pris note de cela. Je ne souhaite pas faire une évaluation maintenant, les choses sont en train d'être aussi analysées et les conseillers d'Etat et directeurs de ces domaines concernés auront l'occasion certainement d'y revenir et de pouvoir donner des précisions.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/ GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA / GB), Sudan Stéphane (GR, Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV, PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL/FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VEA/ GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE, UDC / SVP), Mesot Roland (VE, UDC / SVP), Morel Bertrand (SC, Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC /

SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total:* 89.

Motion 2021-GC-115

Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) – Exemption partielle des droits de mutation

Auteur-s: Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC)

Collaud Romain (PLR/FDP, GL)

Représentant-e du gouvernement: Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt: 31.08.2021 (BGC septembre 2021, p. 3265)
Développement: 31.08.2021 (BGC septembre 2021, p. 3265)
Réponse du Conseil d'Etat: 17.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1081)

Prise en considération

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Dans son édition de janvier 2020, le magazine Bilan.ch titrait, je cite: "Les jeunes Suisses sont-ils condamnés à la location? En effet, les critères d'octroi pour les prêts hypothécaires se sont reserrés. Entre le peu de temps pour se constituer une épargne et des revenus plus faibles en début de carrière, les jeunes sont davantage pénalisés que le reste de la population". En outre, selon une étude publiée par Crédit Suisse, la moyenne d'âge des propriétaires de biens immobiliers se situe autour des 58 ans. Il faut donc rajeunir nos propriétaires et c'est précisément ce que vise notre motion, en apportant par la même occasion un soutien à la classe moyenne.

Pour le Conseil d'Etat, la motion créerait une flagrante inégalité de traitement entre un Fribourgeois déjà propriétaire dans le canton et un Vaudois qui ne l'est pas mais déjà propriétaire dans son canton et qui viendrait s'installer en propriété chez nous, à Fribourg. Pourtant, il y a violation de l'égalité de traitement quand on traite deux situations semblables de manières différentes. Or, comparer un contribuable fribourgeois déjà propriétaire avec un Vaudois qui ne l'est pas encore sur sol fribourgeois, est comparer deux situations différentes qui ne nécessitent donc pas un traitement identique. En revanche, avec notre motion, le contribuable fribourgeois et le Vaudois qui deviennent pour la première fois propriétaires de leur propre logement dans notre canton seront traités exactement de la même manière et c'est ça l'égalité de traitement. Et finalement tant mieux si le système voulu par la motion attire des contribuables d'autres cantons sur notre sol. Ces nouveaux propriétaires apporteront des entrées fiscales que le canton ou les communes n'avaient pas auparavant.

Le Conseil d'Etat fait ensuite une comparaison avec les autres cantons et souligne qu'avec un taux de propriété de 43,3 % en 2019, Fribourg est bien placé. Oui, sauf que les chiffres de l'Office fédéral montrent qu'en 2020, le taux de logements en propriété à Fribourg a chuté à 41,3 %. Depuis 2014, le taux de logements en propriété a régressé de 1,9 % dans notre canton. Nous devons donc agir. Pour la même période, Neuchâtel qui connaît lui un taux préférentiel pour les droits de mutation, a en revanche vu le taux de logements en propriété augmenter de 1 %. Pire, alors qu'en 2016, en réponse à la motion Kaelin/Castella, le Conseil d'Etat relevait que parmi les cantons qui prévoyaient un régime préférentiel, seul le Jura avait un meilleur taux de logements en propriété que Fribourg, eh bien Fribourg est désormais aussi devancé par Soleure, Bâle-Campagne et le Valais. Alors, allons-nous attendre que tous les cantons nous dépassent avant de réagir ou allons-nous être proactifs? J'opte personnellement pour la deuxième solution.

Par ailleurs, le manque à gagner de 5 millions allégué par le Conseil d'Etat pour le canton et autant pour les communes est exagéré. Tout d'abord, la baisse des entrées induite par l'octroi d'un taux préférentiel est en grande partie compensée par la hausse des prix de l'immobilier, qui augmente forcément les droits de mutation. En outre dans son calcul, le Conseil d'Etat a pris tous les logements, les nouveaux logements en propriété,. Or notre motion ne vise que le premier logement qui, en plus, va servir de résidence principale. Le calcul du Conseil d'Etat ne tient pas compte non plus des entrées fiscales provenant des personnes qui habitaient auparavant dans d'autres cantons. Par ailleurs, la propriété du logement fidélise les

jeunes contribuables dont les revenus augmenteront au fur et à mesure des années, amenant des entrées fiscales bienvenues pour les communes et le canton. Enfin, indirectement, l'acceptation de la motion pourra stimuler l'économie en créant un certain nombre d'opérations qui n'auraient pas été possibles sans elle et par un effet boule de neige, créera d'autres entrées pour les pouvoirs publics.

Enfin, le Conseil d'Etat soutient qu'il est illusoire de penser que l'économie d'impôt d'un maximum de 15 000 francs influencera une transaction immobilière. Pourtant, il est évident qu'elle l'accélérera. En effet, l'acquéreur doit disposer de 20 % de fonds propres, dont 10 % doivent impérativement provenir de l'épargne hors LPP. Pour un bien immobilier d'un million, l'acquéreur doit donc fournir 100 000 francs d'épargne. En outre, pour l'achat d'une maison ou d'un appartement, les droits de mutation doivent également être payés par de l'épargne pure, ce qui représente 30 000 francs d'épargne en plus des 100 000 francs si la motion est refusée. Un jeune couple avec enfants ou une famille de la classe moyenne mettront du temps à économiser la somme leur permettant de devenir propriétaire, alors venir leur dire qu'économiser 15 000 francs de plus n'est rien du tout est à la limite du supportable. Plus l'acquéreur doit injecter d'épargne, plus tard il peut devenir propriétaire. Il ne faut donc pas s'étonner si l'âge moyen des propriétaires est de 58 ans. Prévoir un taux préférentiel pour les droits de mutation, pour les biens immobiliers les moins chers, c'est permettre de diminuer l'apport de fonds propres nécessaires et permettre ainsi à nos jeunes, permettre à la classe moyenne, de devenir plus facilement propriétaires, ce qui répond finalement au mandat constitutionnel qui veut que l'Etat favorise l'accession à la propriété. Enfin, je rappelle que la motion est formulée en termes généraux. Ainsi, pour répondre aux soucis du Conseil d'Etat, rien ne s'oppose à ce que le projet de loi prévoie des délais pour rester propriétaire et des documents à produire pour justifier de l'utilisation du logement en tant que résidence principale, avec des sanctions pénales en cas de fausses déclarations. Le législateur pourra s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres cantons.

J'espère ainsi que la droite accepte cette motion et que la gauche en fera de même en constatant qu'elle favorise les jeunes et les jeunes familles à revenus plus modérés à pouvoir aussi devenir propriétaires.

Mauron Pierre (*PS/SP*, *GR*). Nous avons, pour une fois, une motion de baisse de la fiscalité qui n'est pas une motion dogmatique mais qui est une motion réfléchie. Il convient donc de lui apporter une réponse réfléchie et c'est pourquoi le groupe socialiste a examiné attentivement cet objet.

Premier constat, c'est que sur les deux motionnaires, il y en a déjà un qui a changé d'avis... M. Collaud a rejoint désormais le Gouvernement, il partage donc l'avis contraire par collégialité avec ses collègues. Il ne reste donc plus qu'à convaincre M. le Député Morel lui-même.

Lorsque l'on constate qu'il y a effectivement un taux de propriétaires que l'on veut augmenter dans le canton de Fribourg, on se pose la question du pourquoi. Le pourquoi n'est pas à rechercher dans cette différence de 7000 ou 15 000 francs de frais, qui est certes importante, mais plutôt de l'augmentation du prix de l'immobilier. À l'époque, il y a une quinzaine d'années, lorsqu'on voulait acheter une villa, elle était à peu près entre 300, 400, 500 000 francs, 600 000 francs pour les plus chères. Aujourd'hui, en dessous d'un million c'est difficile d'en trouver une. Pour un appartement, il coûtait entre 200, 300, 400 000 francs pour les 4½ pièces. Aujourd'hui, en dessous de 700 000 francs vous n'en trouvez pas. Et c'est justement ceci qui a fait en sorte que les propriétaires ne rajeunissent pas et que les jeunes ne peuvent plus accéder à la propriété. Nous avons un effet qui, souvent, est hors des mains du Gouvernement et du Grand Conseil, c'est l'arrivée des Vaudois par le bas et des Bernois par le nord qui, chez eux paient encore plus cher et qui viennent plutôt chez nous. En soi, pour éviter ceci, il faudrait plutôt, par une politique d'aménagement attractive, faire en sorte que les communes, lorsqu'elles mettent en zone, conservent la propriété de ces terrains et par la vente à des Fribourgeois ou alors par l'exercice de droits de superficie, mettent à disposition des citoyennes et citoyens fribourgeois des terrains à bon marché pour favoriser cette propriété.

Nous voyons donc que ces éléments ne sont pas pris en compte dans la motion. On veut défendre les jeunes, on veut défendre le pouvoir d'achat et favoriser la propriété. C'est un des éléments que nous ne pouvons malheureusement pas accepter avec cette baisse de la fiscalité, parce qu'elle va induire automatiquement une diminution des prestations du côté des communes et du côté du canton. Par contre, il y a un point que le motionnaire a oublié assez rapidement. C'est qu'au-delà de ces frais de droit de mutation, il y a les frais des notaires. Le prix de l'immobilier a doublé en vingt ans. Est-ce que les notaires de ce canton étaient pauvres à ce point qu'il a fallu doubler leurs revenus en vingt ans? Lorsque le prix de l'immobilier augmente, les notaires augmentent également leurs revenus puisque leurs tarifs sont liés en pour cent. Alors peut-être pour soulager les familles, aider les jeunes à accéder à la propriété, vaudrait-il mieux revoir temporairement le tarif des notaires et le diviser par deux puisque le prix de l'immobilier a augmenté en vingt ans. Nous aurions là, M. Morel, une aide aux jeunes, une aide pour accéder à la propriété, avec des gens qui devraient sortir moins de cash et qui seraient vraiment soulagés de payer moins de frais de notaire lors des transactions, moins de frais de notaire lorsqu'il faut constituer des gages immobiliers. M. Morel, je vous garantis que si vous déposez une motion dans ce sens, le groupe socialiste va vous suivre et nous soulagerons ainsi la classe moyenne.

Pour cette raison, le groupe socialiste vous invite à rejeter cette motion et encourage le député Morel à déposer une motion dans le sens d'une diminution des tarifs des notaires.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Tout d'abord je cite mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier et suis propriétaire de mon logement familial. J'interviens au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et en mon nom personnel.

Je suis très surpris, pour ne pas dire plus – et en mal –, de la réponse du Conseil d'Etat à cet instrument parlementaire qui met en exergue pourtant une réelle problématique. Je dois admettre que c'est là l'une des prises de position les plus maladroites, pour ne pas dire plus, que j'ai lue depuis que je suis député et cela ne date pas d'hier. On peut certes être opposé à une motion, à une proposition, mais cela n'autorise pas à faire preuve d'une telle mauvaise foi à l'égard des députés.

Quelques exemples: la motion ne favorise pas les personnes aisées, elle doit être rejetée. Mais justement, le but de la motion est de soutenir les jeunes qui veulent durablement s'installer dans notre canton. Quelles personnes, jeunes et moins jeunes, peuvent se targuer d'avoir 200 000 francs de fonds propres pour financer une acquisition immobilière? Et ceci même en prélevant son capital LPP? Je m'excuse, mais à part ceux qui ont hérité ou gagné à la loterie, qui d'autre possède une telle somme? La réponse du Conseil d'Etat ignore purement et simplement cette situation, elle est déconnectée du terrain.

La demande créerait une inégalité de traitement et favoriserait l'arrivée de personnes hors canton. Peu importe, l'important c'est de stimuler l'installation de personnes sur notre territoire. Personne ne s'insurge du fait que de nombreux Fribourgeois obtiennent leurs revenus hors de nos frontières tout en habitant notre canton et là on voudrait faire une lex uniquement pour les indigènes! Quel manque d'ouverture!

Ensuite, parlons de la mise en œuvre de paliers et des procédures administratives compliquées. Tout cela, M. le Conseiller d'Etat, n'est pas nouveau. Les paliers existent, par exemple pour les taxations des prestations en capital. Il y en a des dizaines chaque jour. Pour les impôts directs que nous payons toutes et tous, les taux sont aussi progressifs par paliers. M. le Conseiller d'Etat, l'autorité fiscale ne taxe plus à la machine à calculer, il y a des outils modernes! Pour moi il y a zéro problème, l'argument ne tient pas, je suis désolé.

On nous dit qu'il est évident qu'acheteurs et vendeurs feront des dessous de table en cas d'acceptation de cette motion. Et sûrement encore avec l'assistance des fiduciaires et des notaires. Je croyais pourtant que les propriétaires étaient honnêtes, mais j'ai dû probablement être naïf. S'il vous plaît, de telles indications sont insultantes. Quelle image donnez-vous des propriétaires fribourgeois et comment les considérez-vous? Pour faire refuser la motion, on nous indique qu'il sera difficile de savoir si on est en présence d'une résidence principale du propriétaire et on met même en doute la véracité des registres fonciers qui sont pourtant publics. C'est à nouveau un argument fallacieux, car il y a des registres des habitants, les registres fonciers sont exacts et il y aura toujours des possibilités de procéder à une révision de taxation. Ce travail se fait déjà en cas de remploi dans le cadre des gains immobiliers.

Les représentants des communes, dans ce plénum, seraient bien enclins à accepter cette motion qui favorise l'installation de jeunes citoyens qui participent plus activement à la vie associative communale plutôt que de penser aux quelques milliers de francs qui ne seront plus là et encore, seulement certaines années. Plusieurs communes développent de très bonnes politiques publiques. Certaines communes le font en réservant du foncier pour les jeunes familles du village. Autre exemple, celui de la commune de La Roche dont le syndic est notre collègue Bertrand Gaillard. Cette commune s'est investie et a soutenu la création d'un cabinet médical de groupe au centre du village pour sa population. Cette commune aurait aussi pu construire des PPE, les vendre avec des profits immédiats, tout en encaissant chaque année toutes les taxes foncières. Cela lui aurait été plus simple et lui aurait rapporté beaucoup plus d'argent. En ce sens, je ne comprends pas et je ne partage pas l'avis de l'ACF.

En conclusion, la demande est légitime, le but visé est louable et profitera à la classe qui en a besoin et ce besoin, qu'on le veuille ou non, est avéré. Mesdames, Messieurs, 30 000 francs d'économies de coûts, ce n'est pas anodin et c'est souvent déterminant pour l'acquisition de son logement, comme l'a relevé justement le député Morel. Comme la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux je vous invite à soutenir la motion.

Ingold François (*VEA/GB*, *FV*). C'est vrai que les droits de mutation font mal. C'est souvent la facture qui arrive après toutes les autres, après tous les imprévus. On se dit qu'on nous a oubliés, mais la facture, qui a été pour ma part la plus grosse que j'ai jamais payée de toute ma vie, finit par arriver pour nous rappeler que posséder son petit lopin de terre, sa petite maison de rêve, cela a un coût. Le coût de la liberté, certes, mais surtout le coût de la redistribution équitable des richesses.

Sur le papier, cette motion pourrait être une bonne idée, le groupe VERT·E·S et allié·e·s a donc étudié la question pour tenter de démêler l'indémêlable. Nous arrivons à la conclusion que c'est une bonne idée, mais vraiment que sur le papier. Nous allons donc rejeter cette motion et voilà pourquoi.

Tout d'abord, comme notre éminent collègue Brodard, certains d'entre nous ont été atterrés par les propos du message. Je cite, par exemple en page 2: "Autrement dit, dans le cercle des potentiels acquéreurs susceptibles de s'implanter dans

le canton, la motion favorise en priorité les personnes moins fortunées. Vu sous cet angle, la solution proposée par les motionnaires manque sa cible et donne un mauvais signal qui ne s'inscrit pas forcément dans l'intérêt du canton." Ceci est donc la raison évoquée par le Conseil d'Etat pour refuser la motion. Mais quel manque de considération pour les contribuables fribourgeois! Un mauvais signal, mais à qui? On va être envahi par des hordes de futurs propriétaires peu fortunés qui finiront à l'aide sociale? Et quelle est la cible? Acquérir le plus possible de personnes fortunées dans le canton? Devenir une enclave monégasque? Quel est ce mauvais signal? Je suis, personnellement, profondément choqué. J'attendrais un peu plus de considération pour tous les habitants du canton, les plus fortunés comme les autres. Ce sont des propos blessants. Il y a des idées qu'on peut avoir et des propos qu'on peut écrire. J'espère sincèrement que c'est une erreur d'appréciation du rédacteur de ce message, ce qu'on pourrait appeler tout simplement une maladresse.

Bref, après avoir pris connaissance de la cible, revenons sur le fond. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s pense que cette motion est à nouveau une baisse d'impôt cachée, une ixième. Mais quand on peut jongler avec les taux d'intérêt, c'est que notre situation financière n'est pas catastrophique en soi, du moins meilleure que le 6,5 % de la population nationale qui n'arrive pas à payer ses factures. Pour finir, si cette motion devait passer, cela provoquerait une baisse de revenus substantielle pour les communes, ce qui n'est, à notre avis, pas acceptable. Si le canton semble pouvoir se passer de certains revenus fiscaux, ce n'est pas le cas des communes, en particulier toutes celles qui accueillent avec volonté, courage et générosité, ces populations qui ne sont pas dans cette fameuse cible, à savoir les jeunes parents, les étudiants, les chômeurs, les retraités, les bas revenus, les marginaux et j'en passe. La vraie richesse, c'est avant tout de pouvoir vivre ensemble dignement.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe VERT·E·S et allié·e·s vous propose de refuser cette motion.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP*, *LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindungen.

Diese Motion sieht von Ersterwerbungen für selbstbewohntes Eigentum eine Steuerbefreiung von bis zu einem Verkaufspreis von 1,5 Millionen Franken vor. Bei aktuell immer noch steigenden Immobilienpreisen und aktuellem Handänderungssteuersatz von 1,5 Prozent für Kantons- plus 1,5 Prozent für Gemeinde- sowie Notariatskosten kommen wir bei Handänderungen auf rund 5 Prozent Zusatzkosten. Diese grossen Beträge sind nebst den Erwerbskosten vor allem für weniger Wohlhabende und meist jüngere Liegenschaftskäufer sehr belastend. Weil mit dieser Änderung eine gewisse Ungleichbehandlung für bereits Besitzende besteht und unweigerlich zusätzlicher bürokratischer Aufwand entsteht sowie auch ein gewisser Immobilientourismus gefördert werden könnte, sind wir mit diesen Änderungsvorschlägen nicht hundertprozentig einverstanden.

Bei sich verändernden Familienverhältnissen, zusätzlichem oder vermindertem Wohnflächenbedarf sollte beim Kauf von Ersatzimmobilien nach einer bestimmten Dauer eine erneute Bevorzugung möglich werden. Wir würden eine generelle Senkung des Handänderungssteuersatzes, mindestens für Privatpersonen, bevorzugen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei setzt sich von Natur aus und seit jeher gegen zusätzlich auferlegte Steuern zulasten unserer Bürger ein. Die Erhöhung der Eigenmietwerte, die 2013 im Rahmen der Struktur- und Sparmassnahmen gemacht wurden, könnten wieder rückgängig gemacht werden. Dies würde den Erwerb von Wohneigentum mit einfach umsetzbaren Mitteln fördern, ohne wiederum zusätzliche Bürokratie für Gemeinde- und Kantonsverwaltungen zu schaffen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird der Motion mit diesen Anmerkungen zustimmen.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SE*). Meine Interessenbindung: Ich amtiere als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.

Diese Motion erzeugt auf Anhieb grundsätzlich Sympathie. Die Motionäre schlagen eine durchaus sozial angedachte Abschaffung der teilweisen Befreiung von der Handänderungssteuer vor. Wenn man sich jedoch in die Materie vertieft, kommt man zum Schluss, dass zusätzlich zu einer aufwändigen und komplizierten Anwendung dieser Steuererleichterung auch eine Ungleichbehandlung der Erwerber von selbstbewohntem Wohneigentum entsteht. Es ist massgebend, ob es sich um einen Erstkauf im Kanton Freiburg handelt. Des Weiteren ist der Verlust von Einnahmen aus den Handänderungssteuern bei einer Gemeinde nicht von der Hand zu weisen. Auch wenn sich der Grosse Rat in jüngster Vergangenheit bemüht hat, die Steuerausfälle bei den Gemeinden bei Beschlüssen zur Änderung der Steuergesetzgebung des Kantons in Grenzen zu halten, würde die Umsetzung der Motion praktisch dieselben Einnahmenausfälle wie beim Staat auch bei den Gemeinden generieren.

Im Namen einer Minderheit der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion empfehle ich Ihnen, die Motion abzulehnen.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Etant déjà propriétaire d'un logement, je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Je ne voudrais pas minimiser toutes les personnes qui se trouvent en difficulté. Mais est-ce que vous connaissez les "pas-de-bol"? Vous avez deux enfants et gagnez à deux un salaire déterminant dépassant 91 000 francs? Pas de bol, vous

n'avez pas droit aux réductions de primes de caisse maladie. Vous habitez par exemple à Bulle, et avez des revenus bruts, à deux, dépassant 118 000 francs? Pas de bol, vous payez la crèche à pot plein pour votre enfant. Les "pas-de-bol" sont nombreux autour de nous, leurs revenus sont assez élevés pour ne jamais toucher une réduction et tout payer plein pot. Leurs revenus sont trop bas pour ne pas regarder au franc près ce qu'ils font. On les appelle aussi "la classe moyenne".

Si la plupart d'entre nous soutient l'accès à la propriété du logement, il y a toujours une bonne raison de refuser ce coup de pouce. Si en 2016 une motion comparable avait été refusée car elle favorisait riches et moins riches, sans distinction, on ne peut pas faire le procès à cette proposition parce qu'elle introduit des seuils limites et n'attire pas les riches contribuables extracantonaux. Si cette motion implique une perte pour le canton et les communes, celle-ci doit être relativisée tenant compte de l'augmentation des prix de l'immobilier. Si sept cantons ont introduit le régime préférentiel pour l'acquisition d'un logement d'habitation, Fribourg doit aussi être capable de le faire. Et depuis quand une décision politique devrait être refusée par crainte des tricheurs et des pots-de-vin? Certains nous disent également que baisser les droits de mutation va faire un appel d'air et aspirer des acquéreurs d'autres cantons, tels des ours bernois ou vaudois, sur un pot de miel plus goûteux. Si tel était le cas, il faudrait plutôt multiplier les droits de mutation par 5 ou 10 et rendre ainsi le prix d'acquisition avec des droits de mutation rédhibitoires, ce qui ferait s'écrouler le marché immobilier et rendre l'accès à la propriété très accessible. Tout n'est pas aussi simple!

Je ne vais pas disserter sur les détails de la capacité financière indicative et de toutes les barrières à l'acquisition des logements. Cela étant, le montant en cash, nécessaire pour les fonds propres et payer les frais de mutation est un des problèmes importants pour acquérir son logement. Les petits ruisseaux font les grandes rivières et cette motion est un des petits coups de pouce qui va faciliter l'accès à la propriété.

Chères et chers collègues, pouvons-nous refuser une mesure ciblée qui va toucher les "pas-de-bol", la classe moyenne, ou voulons-nous sortir de cette arène en disant "nous aurions pu donner un petit coup de pouce pour acquérir votre logement, mais pas de bol, la mesure n'était pas parfaite, pas de bol, la mesure n'était pas massive. Mais on promet de revenir, à moins que pas de bol..." Comme toujours.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre acceptera en majorité cette motion.

Gaillard Bertrand (Le Centre/Die Mitte, GR). Mes liens d'intérêts sont multiples. J'ai acheté mon logement à 30 ans, avec des fonds propres, je suis syndic d'une commune dont, ces cinq derniers exercices, la seule rentrée financière positive qui a fait pencher la balance, c'était les droits de mutation.

Je suis une personne qui soutient en principe la jeunesse et qui est très libérale. La motion, de ce point de vue, me plaît extrêmement bien. Par contre, si elle devait être acceptée, elle devrait mettre en place quelques garde-fous: un délai d'habitation en résidence principale imposé, une limite d'âge si on veut encourager les jeunes, donc c'est valable jusqu'à 50 ans. Et un garde-fou – je ne sais pas comment le mettre dans la loi –, parce qu'un jeune qui achètera un terrain pour bâtir aura un taux de mutation très faible; par contre s'il achète clé en mains, il aura un droit de mutation supérieur. Donc est-ce qu'on fait une subvention pour les promoteurs et les entreprises générales qui elles, on dira, achètent souvent à l'étranger leurs produits?

D'un point de vue financier, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le Gouvernement. Je pense qu'une bonne partie des éléments fiscaux peut-être seront récupérés comme l'ont dit les motionnaires, peut-être pas. Mais je constate simplement une chose: comme syndic d'une commune, ces six années que j'ai passées ici au Grand Conseil, les quatre rangs qui sont derrière moi ont diminué mes rentrées financières de 10 % et les cinq rangs qui sont devant moi ont augmenté les charges de 15 %. Pas besoin d'être économiste pour savoir que ça ne tourne pas comme ça. Alors j'ai aussi une classe moyenne et je veux préserver la classe moyenne de ma commune en votant non.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'interviens ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire d'un appartement, je suis également syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, commune qui profite aussi des droits de mutation.

Je m'exprime ici pour dire que je regrette que dans ce Parlement, nous n'ayons pas une vision globale du logement et de la politique du logement. Il y a quelques années, nous avons refusé une motion qui demandait une loi sur le logement pour agir sur le logement d'utilité publique notamment, afin que le coût pour se loger dans ce canton puisse diminuer. Une majorité de ce Parlement a répondu que ce n'était pas nécessaire.

Aujourd'hui, nous votons sur cette motion qui vise à réduire les barrières à l'accessibilité au logement et je pense que cela va dans le bon sens. Mais ce n'est pas le seul outil que nous pouvons utiliser. Le député Mauron a évoqué le tarif des notaires qui fait aussi partie de cette facture qui arrive après l'acquisition d'un logement et qui pèse aussi dans le coût total, facture qui, comme il l'a évoqué, a doublé avec le prix de l'immobilier alors qu'elle couvre pourtant un travail qui n'a pas changé. Donc, je pense que, vu les opinions exprimées, cette motion sera acceptée. J'espère que nous arriverons, au-delà des partis, à déposer d'autres motions pour avoir une politique globale du logement, celle qui fait diminuer les coûts de location avec des logements d'utilité publique et celle qui fait aussi diminuer les barrières à l'acquisition du logement. Il est clair que le

coût pour se loger a beaucoup augmenté et que, d'une manière ou d'une autre, c'est notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour diminuer ce coût. C'est absolument nécessaire pour conserver le pouvoir d'achat des Fribourgeois.

Donc dans ce sens, j'espère que nous trouverons dans ce Parlement des majorités pour mettre en place d'autres outils en plus de celui qui est voté aujourd'hui.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Je remercie tout d'abord les personnes et les groupes qui soutiennent cette motion. J'aimerais brièvement revenir sur les propos du député Mauron. Tout d'abord je le remercie pour estimer effectivement que la motion est réfléchie. Ensuite, M. Mauron nous dit que c'est une bonne idée, mais dans la mesure où on pourrait faire mieux, il ne faut rien faire. Donc ce n'est évidemment pas comme ça que l'on fait avancer le canton, que l'on favorise la jeunesse et la classe moyenne. Alors, commençons déjà par faire bien et comme l'a souligné le député Marmier, voyons ensuite si on pourra faire mieux. Je vous remercie donc déjà d'accepter cette motion pour la jeunesse et la classe moyenne.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis également syndic d'une commune et j'en appelle vraiment à tous les représentants communaux qui sont ici ce matin, parce qu'il est vrai qu'on arrive aux limites des possibilités de diminution des impôts. Les charges liées pour les communes ont augmenté et ceci de manière drastique, la RIE III cantonale déploie ses effets et malheureusement ils ne sont pas positifs pour certaines communes, dont la mienne par exemple, et certainement d'autres. Je crois qu'à un moment donné, il ne s'agit pas d'être contre la jeunesse, d'être contre ci et ça, mais il faut vraiment garder cet équilibre financier. On va baisser d'un côté mais on va augmenter de l'autre, donc on ne va rien gagner du tout. Pour cette raison, je vous invite vraiment à refuser cette motion.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je n'avais pas vraiment prévu d'intervenir, mais c'est la discussion et la proposition qui ont amené chez moi des inquiétudes. On est à nouveau face à une baisse fiscale, une demande de baisse fiscale, une énième demande de baisse fiscale et, à chaque fois que la droite vient avec une demande de baisse fiscale, c'est la même question qui se pose chez moi: quelles prestations de l'Etat vous aimeriez baisser? Quelles prestations de l'Etat vous aimeriez diminuer? Parce que vous savez tous que lorsqu'on baisse les recettes de l'Etat, eh bien on va devoir baisser les prestations. Et honnêtement, je ne pense pas que l'on s'en sorte en supprimant des lits d'hôpitaux, en supprimant des places de crèche, pour pouvoir baisser les impôts de certains propriétaires. Ces prestations de l'Etat, elles profitent également aux jeunes, il faut le rappeler, elles profitent aux jeunes, elles profitent aux gens qui ont des soucis financiers et là encore, je pense qu'on peut s'accorder pour dire que les prestations de l'Etat sont primordiales, on l'a vu également pendant la crise du Covid. C'était le premier point, c'est vraiment mon inquiétude à chaque baisse fiscale.

Le deuxième point que j'aimerais soulever, c'est une incohérence à mon sens de demander le mercredi un subventionnement pour des bornes électriques, notamment avec la motion Dafflon/Julmy ou bien de demander un subventionnement pour un certificat énergétique cantonal des bâtiments avec la motion Galley/Zamofing, et le jeudi de venir avec une demande de baisse fiscale. A nouveau, on ne peut pas demander plus de subventionnement et de l'autre côté réduire les recettes de l'Etat.

Je soulève cette incohérence-là en mon nom propre et également avec le groupe socialiste. Nous allons refuser cette motion et également les baisses fiscales suivantes qui viendront, parce que nous croyons véritablement à la plus-value des prestations de l'Etat pour les personnes qui ont des moyens réduits et je vous invite à refuser cette motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions. Je me permets de faire quelques considérations générales, sans reprendre point par point les différents éléments que vous avez évoqués. J'ai été frappé par deux ou trois interventions qui voient dans ce texte des propos injurieux, des propos intenables. La motion et la réponse qui est donnée, évidemment, focalisent sur un point de fiscalité. On n'a jamais dit qu'on ne considérait pas les personnes moins fortunées dans notre canton. Ici, on regarde quel est l'intérêt, fiscalement, qui est visé et, évidemment, que cet intérêt porte sur le fait que l'on soit avec un un système qui favorise la population qui réside dans le canton et pas celle qui pourrait venir d'ailleurs. Et puis c'est aussi, d'une certaine manière, de pouvoir attirer des personnes plus fortunées, ce qui ne veut pas dire qu'on se désintéresse de celles qui ne le sont pas, ça c'est un procès d'intention. On ne prétend pas que les fiduciaires et autres notaires fassent des dessous de table, on dit simplement que le système de paliers qui est prévu tend plus à se dire: "Tiens, si pour 1 franc on pourrait avoir une différence de plusieurs milliers de francs d'impôts en moins ou en plus à payer, c'est un élément qui a ce désavantage". Donc, des risques, des désavantages, sont signifiés dans ce texte qui est rédigé dans un langage tout à fait respectueux, avec la précision qu'il faut dans le domaine de la fiscalité et des chiffres.

D'une manière générale, permettez-moi de dire quand même que, oui, nous devons faciliter l'accession à la propriété. C'est un mandat constitutionnel. Mais je suis convaincu que l'on ne va pas accéder mieux à la propriété, je dirais presque débloquer l'accès au marché de l'immobilier, avec une telle proposition. On se trouve beaucoup plus dans une situation où la décision dépend évidemment de la hausse des prix du marché. C'est l'ensemble. J'achète un bien à 1 million ou j'achète ce même bien à un prix plus élevé, la décision d'achat va évidemment porter sur cet ordre de grandeur, même s'il faut des fonds propres, même si on sait qu'il faudra payer des frais, soit de notariat, soit bien sûr des impôts de mutation. Cet élément-là est, je dirais, trop peu significatif pour que la décision d'ensemble en soit véritablement modifiée. En revanche, il se passe au niveau

fédéral des propositions, actuellement, qui vont dans le sens d'une amélioration de l'accès à la propriété du logement. Je pense par exemple aux discussions qui ont lieu sur l'imposition de la valeur locative. A ma connaissance, une proposition de l'abolir du Conseil fédéral, suivie actuellement par le Conseil des Etats. Et très récemment, après avoir rendu évidemment notre réponse à cette motion, vous avez pu lire qu'au niveau fédéral, on essayait d'améliorer la possibilité de recourir au deuxième pilier pour pouvoir alimenter, je dirais, ses fonds propres pour améliorer la possibilité d'acquérir une propriété. Et ça, ce sont des éléments évidemment d'une importance significativement plus grande que celle qui est proposée ici.

Quand on dit que c'est un mauvais signal... Le mauvais signal, c'est tout simplement qu'en favorisant les résidents dans notre canton, si vous les mettez en concurrence avec une famille qui avait un logement dans un autre canton et qui vient chez nous, eh bien fatalement, on ne va pas considérer le premier logement ailleurs et, systématiquement, on désavantage les nôtres. Et sous cet angle, on n'atteint pas vraiment l'objectif. Evidemment que c'est un risque, mais on constate dans notre canton – vous savez que la démographie actuellement est plutôt celle du déversoir que du réservoir, on vient dans notre canton – que ce types de cas sont plutôt courants.

On a mentionné plusieurs fois la proposition qui avait été faite sur les droits de mutation en 2015 et qui a été refusée. Dans cette motion, je dirais, on était à l'extrême inverse: les plus fortunés étaient fortement soutenus et on voit mal comment le canton devrait soutenir l'achat de villas très luxueuses. Là, on est tombé dans l'excès inverse: interdiction de faire quoi que ce soit pour quelque chose qui serait un petit peu plus cher. Je dirais presque que la bonne mesure probablement, si vous me permettez de le dire, sera au centre. Mais ce n'est pas le cas de la motion actuellement.

Quant à l'instauration de paliers, on a fait plusieurs fois la remarque que cela ne pose pas de problème dans d'autres types d'imposition, je pense par exemple aux prestations en capital ou l'impôt sur le gain immobilier. Mais ce n'est pas comparable. Ici, on porte, avec une réduction, sur l'entier du montant et puis, ce qu'on fait finalement, c'est créer une différence significative en terme d'imposition pour seulement 1 franc. Si vous prenez les autres systèmes, eh bien ils sont progressifs, ce qui n'est pas le cas ici. Par exemple, dans l'impôt sur les prestations en capital, 2 % pour les premiers 40 000 francs, 3 % pour les 40 000 francs qui suivent, etc. Donc une systématique progressive qui n'est pas celle qui est proposée ici.

Ensuite, on me dit qu'il s'agit d'une motion rédigée en terme général, on mettra tous les garde-fous qu'on veut, on tiendra compte de l'une ou l'autre situation... Excusez-moi, mais en lisant la motion – et ce n'est pas la première que je lis! –, quand on a précisément les trois montants concernés, les trois rubriques concernées, à partir de tel montant, 500 000 francs, à partir d'un million, etc. moi je n'appelle pas ça une motion rédigée en terme général. C'est précis. On nous dit précisément ce que nous devons faire et ce que nous devons mettre dans la loi. Et en l'occurrence, évidemment que les motionnaires n'ont pas tenu compte de nombreux éléments. Par exemple, acquérir un premier bien pour le louer deux mois plus tard à quelqu'un d'autre. Eh bien on contourne finalement l'objectif qu'on avait. Quand on achète un terrain nu et qu'il n'y a même pas un délai pour construire son habitation, sa première résidence, là aussi, finalement, on contourne.

Les complications administratives, je veux bien que, vu de votre côté, ce n'est peut-être pas votre problème. Mais le conseiller d'Etat aimerait quand même engager son administration de manière rationnelle et proportionnée. On a des systèmes peut-être un peu différents entre les cantons, mais le système actuel ne nous permet pas facilement de savoir si c'est le premier achat et, deuxièmement, pour savoir si c'est une résidence principale ou non. Il faut entreprendre beaucoup de recherches supplémentaires. Et ce souci-là, j'estime que l'on doit aussi, en tout cas venant d'un conseiller d'Etat, en tenir compte. Après, il y a des complications qui seront liées au fait qu'il y aura évidemment des achats mixtes, par exemple une affectation commerciale et une de propriété ou alors un propriétaire de plusieurs logements qui aura lui-même son logement. Tous ces éléments-là, j'en conviens, on peut en discuter et les régler, mais ils compliquent considérablement la tâche et la motion ne donne aucun élément.

Nous nous sommes aussi inquiétés de savoir auprès des autres cantons qui ont appliqué ces mesures, si c'était simple ou compliqué. Tous nous ont confirmé que c'était très compliqué. Là aussi, on s'appuie sur une certaine réalité que nous avons pu observer.

Le montant – 5 millions au canton, 5 millions les communes – nous l'avons calculé de manière très restrictive. Nous sommes aussi allés dans le canton de Berne regarder ce qui s'était passé, et nous avons pu constater que les montants étaient largement supérieurs à ce qui avait été estimé, de manière presque conservatrice, dans ces différents calculs. Quand on compare les cantons entre eux, évidemment qu'il y a des variations. On vous a parlé du chiffre de 43 %. On était un petit peu plus bas en 2020, mais 43 %, c'est une moyenne sur plusieurs années et si vous regardez les années les unes après les autres, tantôt ça baisse, tantôt ça monte. Il y a eu des variations dans les dizaines d'années précédentes. Ce que j'observe, c'est que notre niveau de propriété, à plus 40 %, est largement supérieur à la moyenne suisse et qu'il reste supérieur à la moyenne des cantons qui ont pris des mesures pour faciliter l'accès à la propriété, sachant qu'il y a des mesures qui sont prises d'un autre ordre maintenant au niveau fédéral.

Enfin, vous dites toutes et tous que vous n'avez pas de lien d'intérêts. Moi j'ai un lien d'intérêts: j'ai été ce jeune qui, avec sa femme, veut acheter sa maison, emprunter à la banque, payer au notaire et payer les droits de mutation. Et je terminerai avec cet exemple: les banques à l'époque, mais aujourd'hui aussi parce que j'ai été me renseigner, elles favorisent aussi cela et on peut aussi pour sa part de fonds propres, être aidé par le milieu bancaire, 80 à 20 %, on peut aller des fois à 85, voire même 90. Il y a des considérations de la banque, aussi, pour aider à ce niveau-là. On n'est pas dans une situation comme elle a pu être décrite. Je pense que la décision d'achat, elle sera facilitée parce qu'il y a des mesures significatives – elles sont en train d'être prises au niveau national, en tout cas on a des éléments concrets – et non pas avec une telle mesure, que je trouve même précipitée vu ce qu'il se passe au niveau national.

Je vous invite vivement à refuser cette fausse bonne idée qu'est cette motion, et de la refuser clairement.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 55 voix contre 45. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL/FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL/FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/ PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/ PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE, Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR, Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC, VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR, UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). Total: 55.

Ont voté contre:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Levrat Marie (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP).

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 4*.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Loi 2021-DSJ-58

Suppression de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA)

Rapporteur-e: Galley Nicolas (UDC/SVP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

Rapport/message: **09.11.2021** (BGC mars 2022, p. 985)
Préavis de la commission: **23.02.2022** (BGC mars 2022, p. 994)

Entrée en matière

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Ce projet de loi vise à supprimer la Commission des mesures administratives, dite CMA. La CMA est l'autorité administrative compétente pour prononcer en première instance toutes les mesures administratives prévues par la législation fédérale en matière de circulation routière. Elle a été créée en 1982 et est nommée par le Conseil d'Etat. Actuellement, elle est présidée par le chef de service de l'OCN, Me André Demierre. Le directeur de l'OCN, M. Marc Rossier, en est le suppléant et huit membres qui représentent différents groupes d'intérêts la complètent.

La CMA, actuellement, dans son mode de fonctionnement, se réunit toutes les deux semaines à trois membres. C'est principalement ce mode de fonctionnement qui n'est plus considéré comme satisfaisant en regard du volume d'affaires qui est traité. Lors de sa première année de mise en service, en 1983, elle avait traité un peu moins de 2000 dossiers, et en 2020, un peu plus de 8800. Pour gagner en efficience, le Conseil d'Etat vous propose donc de supprimer la CMA.

Lors de notre séance du 23 février, avec dix membres présents et un membre absent, notre commission a analysé la chose et il y a principalement une crainte qui est ressortie de la part de plusieurs députés, c'est de savoir que si on gagne du temps, on peut perdre en qualité. Cette crainte a été prise en compte, mais tant le commissaire du Gouvernement que le directeur de l'OCN ont expliqué que ça n'arriverait pas.

Au final, à l'unanimité des membres présents, nous vous proposons d'entrer en matière et d'accepter le projet de loi tel qu'il sera présenté. Je remercie encore le directeur de l'OCN, M. Marc Rossier, M^{me} Mélanie Maillard-Russier, cheffe du Service de la justice, qui était là en tant que conseillère juridique de la DSJS, et M. Patrick Pugin, notre secrétaire parlementaire.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Comme M. le Rapporteur vous l'a parfaitement expliqué, ce projet de loi vise une simplification et une accélération de la procédure, en lien avec les mesures administratives en matière de circulation routière.

Aujourd'hui, les conducteurs et conductrices pris en faute souhaitent connaître évidemment le plus vite possible leur sort en matière administrative. Qu'il s'agisse d'être informé de la sanction, d'obtenir une réponse quant à l'acceptation d'une expertise médicale favorable conduisant à la restitution du permis de conduire ou toute autre démarche entreprise dans le cadre de la procédure, l'objectif du présent projet vise à gagner en fluidité et en rapidité.

Pour rappel, la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA) est compétente depuis 1982 pour prononcer en première instance toutes les mesures administratives prévues par la LCR (avertissements, refus ou retrait du permis de conduire, interdiction de conduite). La CMA est rattachées à l'Administration cantonale et ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat. La présidence est assurée par le chef du Service juridique de l'OCN, la vice-présidence par le directeur de l'OCN et huit membres miliciens complètent l'effectif. La CMA siège à trois membres – président ou vice-président, et deux membres. Elle se réunit en principe toutes les deux semaines, comme cela a été mentionné par le rapporteur.

Ce sont essentiellement trois raisons qui conduisent le Conseil d'Etat à proposer la suppression de cette CMA:

- 1. nous avons constaté que le système de milice atteignait clairement ses limites au vu de la forte augmentation des volumes d'activité. Alors que la CMA traitait moins de 2000 dossiers par année en 1983, respectivement près de 4500 en 2000, elle doit en liquider entre 8000 et 9000 en 2010.
- 2. l'évolution législative régulière et celle de la jurisprudence, aussi bien cantonales que fédérales, diminuent la marge d'appréciation de l'autorité. En outre, une collaboration toujours plus étroite entre l'Office fédéral des routes et l'Association des Services des automobiles tend uniformiser de plus en plus les mesures pratiques et les mesures prises en matière administrative. Aujourd'hui, c'est plus de 80 % des mesures prononcées qui le sont conformément au minimum légal applicable.

3. une enquête menée auprès des cantons suisses montre que, mis à part Fribourg, seul Neuchâtel fonctionne avec une commission. Dans 20 cantons, la compétence appartient à l'office responsable de l'admission des personnes et des véhicules à la circulation, à savoir les homologues de notre OCN. Dans quatre cantons, la compétence est octroyée au Ministère public ou encore à la Police cantonale.

L'OCN est l'employeur du personnel administratif en charge de l'instruction des cas. Une équipe de huit personnes soutient la CMA pour la rédaction des décisions, le suivi des dossiers ou encore la délivrance d'informations aux conducteurs et autres tiers concernés. Ce sont vraiment les spécialistes des infractions à la circulation routière puisqu'ils traitent quotidiennement tous les cas du canton. Si ce projet de loi est accepté, l'activité de cette équipe administrative pourra se poursuivre après le transfert des compétences décisionnelles de la CMA à l'OCN.

Ce projet a été préparé par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, en étroite collaboration avec l'OCN et le président de la CMA, Me Demierre. Lors de sa mise en consultation, il a été accueilli très favorablement. Suite à la consultation, un délai uniforme de 30 jours a été retenu afin de déposer une demande de réclamation écrite et motivée sur une décision de l'OCN en cas d'avertissement ou de retrait, ou d'interdiction d'usage d'un permis dont la durée correspond aux minimums légaux prévus par la LCR, afin de déposer notamment aussi un recours auprès du Tribunal cantonal lorsque la décision de l'OCN s'écarte des minimums légaux. A noter que sur 8000 décisions par an, il y en a environ 80 qui font l'objet d'un recours, 10 sont partiellement ou totalement admises par le TC.

Il y a notamment eu une remarque en commission sur les différentes procédures, à propos de l'article 90 alinéas 1, 2 et 3 LCR. Quand la police établit un rapport de dénonciation après avoir constaté une infraction à la circulation routière, une procédure pénale et une procédure administrative s'ouvrent simultanément. Une procédure civile peut également être ouverte en cas de dommage. Cela dit, suivant la gravité de la faute, c'est le préfet, respectivement le procureur, qui instruit l'affaire sur le plan pénal. C'est donc lui qui examine si le conducteur a commis une violation simple, grave ou qualifiée des règles de la circulation routière (90 alinéa 1, 2 ou 3 LCR). Cela donnera lieu à une condamnation sous forme d'amende, de peine pécuniaire ou de privation de liberté. Les faits établis sur le plan pénal sont contraignants pour l'autorité administrative, à savoir maintenant la CMA, puis l'OCN si la loi est acceptée.

Au niveau administratif, la CMA, et bientôt peut-être l'OCN si la loi est acceptée, examine les faits pour savoir dans quelle mesure un avertissement doit être donné, le permis retiré ou une interdiction de conduite prononcée. L'autorité doit prendre en considération les circonstances de l'événement pour fixer la durée du retrait de permis, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur, ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile (article 16 LCR). C'est dans l'examen de ces circonstances que la CMA a une marge de manœuvre, respectivement peut-être l'OCN. Les articles 16a, 16b et 16c LCR décrivent à quelles conditions une infraction peut être qualifiée de légère, moyennement grave ou grave. De simples amendes ou une condamnation pour violation simple des règles de la circulation routière prononcées au niveau pénal peuvent quand même entraîner un retrait du permis de conduire, dans le cadre de la procédure administrative.

Enfin, je mentionne que ce projet de loi touche la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière. Elle règle les compétences et attributions de diverses instances – préfet, police, OCN, etc. Il est prévu d'abroger l'article 8 relatif à la CMA et d'attribuer les compétence de cette dernière à l'OCN sous l'article 4.

Votre commission s'est réunie le 23 février dernier pour analyser ce projet et vous propose à l'unanimité de l'approuver. Je ne saurais conclure sans adresser mes vifs remerciements aux membres de la commission, à son président M. Nicolas Galley pour la qualité des échanges et réflexions qui ont nourri la séance. Avec ces quelques considérations, je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VEA/GB, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, sauf celui de faire partie de la commission ad hoc.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du projet de loi supprimant la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière. Les automobilistes de notre canton s'étaient habitués à cette commission qui est compétente pour prononcer en première instance toutes les mesures administratives prévues par la législation fédérale en matière de circulation routière. C'est cette commission qui statue sur le droit de conduire. A part son président, cette commission s'appuie sur des miliciens représentant divers groupes d'intérêts en lien avec la mobilité. Selon le Conseil d'Etat, ce système de milice a atteint ses limites. En quarante ans, les dossiers ont quadruplé et l'évolution de la législation a réduit grandement la marge d'appréciation de cette commission.

Si notre groupe comprend la nécessité d'améliorer l'efficacité du traitement des nombreux cas par une professionnalisation du processus, il trouve aussi important de garder la petite marge d'appréciation qui existe encore. Il espère que la nouvelle organisation saura s'en servir judicieusement.

Notre groupe a été surpris par le grand nombre d'infractions, soit plus de 8000 par année. Ces infractions sont dues avant tout à l'ébriété au volant et au dépassement des vitesses maximum autorisées. Bien sûr, on va être plus efficaces dans l'application des mesures administratives pour le traitement de ces infractions, mais nous nous demandons aussi ce pense faire le Conseil d'Etat pour augmenter l'efficacité dans l'éducation de l'automobiliste qui met si souvent en danger sa sécurité et celle des autres.

C'est avec ces remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient l'entrée en matière de ce projet de loi.

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer en lien avec cet objet, si ce n'est que j'ai également fait partie de cette commission et que je suis titulaire d'un permis de conduire, utilisateur fréquent de nos infrastructures routières.

Comme dit, j'ai eu le plaisir de faire partie de cette commission qui a traité cet objet et, à ce titre, j'ai pu constater le soutien unanime apporté à la proposition de modification de la loi pour transférer les tâches de la Commission des mesures administratives à l'OCN. Les travaux de la commission ont été très productifs. J'en veux pour preuve le fait que nous n'avons eu besoin que d'une seule séance pour traiter cet objet et que celle-ci a duré une heure. Lors de cette séance, l'ensemble des participants a unanimement soutenu l'entrée en matière de cette modification. Les objets de cette modification législative sont multiples. Pour ma part, je relève l'importance de pouvoir améliorer l'efficience et l'efficacité du traitement des dossiers, ainsi que d'en fluidifier le travail.

Je partage avec vous deux éléments du message:

- 1. sous le chiffre 2.3, le canton de Fribourg est, avec celui de Neuchâtel, le dernier qui a fonctionné avec une telle commission;
- 2. sous le chiffre 4, une seule entité sur les quarante consultées s'est opposée à la suppression de cette commission. Cet élément a été, comme dit par le rapporteur, discuté lors des débats et les réponses apportées ont, pour ma part, été convaincantes.

En conclusion, je relève le très bon travail réalisé par la Commission des mesures administratives jusqu'à présent et je remercie les membres du groupe pour le travail accompli. C'est en tenant compte de ces éléments que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient la suppression de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière, puis le transfert de cette tâche à l'OCN et vous encourage à en faire autant.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Au sein du groupe socialiste, nous avons étudié attentivement ce projet. Nous sommes convaincus que ce mode de fonctionnement avec une commission de miliciens est quelque chose qui pouvait être efficace et pouvait faire sens à une époque où les mesures administratives étaient beaucoup plus rares. C'est vrai que dans la situation actuelle, vu le nombre d'infractions qui doivent être traitées, nous estimons que ce n'est plus du tout pertinent, sachant aussi, comme beaucoup l'ont déjà dit, qu'on a une marge d'appréciation qui est extrêmement faible dans le cadre de ces mesures. Donc, pour nous, la suppression de cette Commission des mesures administratives permet de gagner en efficacité. On n'a plus besoin d'attendre ces réunions bimensuelles de la Commission. Cela permet aussi de gagner en équité. Nous sommes persuadés que si ce sont les mêmes personnes qui traitent tous les cas, elles auront une vision d'ensemble beaucoup plus cohérente et pourront donc appliquer ces mesures, encore une fois, avec la faible marge d'appréciation qui est prévue, mais de manière plus uniforme. C'est sûr que l'on peut regretter la perte de diversité de points de vue qui était apportée par ces miliciens, mais je crois que l'un dans l'autre, le gain en efficacité n'est pas négligeable.

C'est donc pour cette raison que nous soutenons cette modification de fonctionnement et que nous soutenons l'entrée en matière.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). En préambule, j'annonce mon lien d'intérêts pour cet objet: je suis membre du conseil d'administration de l'OCN.

Notre groupe a analysé avec attention ce projet de décret concernant la suppression de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière. Créée en 1982, cette autorité de première instance pour les mesures administratives est nommée par le Conseil d'Etat. Le nombre de dossiers traités depuis sa création jusqu'à ce jour a quasiment quadruplé, pour passer de 2000 en 1993 à 8800 en 2020, ce qui prouve aussi les limites du système de milice. Bien que le rythme des séances soit soutenu, la suppression de cette commission permettra un traitement encore plus rapide des dossiers et il est important, pour les personnes concernées, d'obtenir rapidement des réponses, ce qu'a précisé juste avant le président de la commission.

J'ai entendu certaines craintes de personnes quant à la manière dont les juristes pourraient traiter les cas. En ce qui me concerne, je ne partage pas ces craintes, car les personnes qui rendent les décisions sont des personnes professionnelles et sensées, qui savent que leurs décisions elles-mêmes sont sujettes à recours. Si le travail n'est pas fait correctement, elles sont susceptibles d'être désavouées par le Tribunal cantonal, ce qu'aucun juriste n'apprécie. Je suis donc finalement convaincu

que cette modification visant à supprimer la CMA est judicieuse, afin de réduire la durée de traitement des dossiers dont le nombre, je l'ai déjà dit, a quadruplé. Nous devons accélérer la procédure en efficience, en simplicité et en fluidité. C'est le but recherché pour que la personne touchée soit rapidement au courant de ce qui va se passer.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre en matière sur cet objet.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Je m'exprime au nom du groupe du Centre et déclare mes liens d'intérêts: j'exerce la profession d'avocat et traite à ce titre régulièrement des procédures ouvertes par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

Supprimer l'autorité compétente pour vous retirer le permis de conduire, voilà un projet de loi qui a dû faire rêver bon nombre d'automobilistes. Mais voilà, si - à l'image d'un magazine people - la couverture fait sensation, le contenu nous fait vite décélérer. Il ne s'agit en effet pas de supprimer toute compétence pour prononcer les mesures administratives, mais uniquement de les transférer de la Commission des mesures administratives à l'Office de la circulation et de la navigation. Il est notoire que le travail accompli par la CMA est remarquable. Alors pourquoi changer un système qui fonctionne? Eh bien tout simplement parce que fonctionner c'est bien, fonctionner mieux, c'est mieux. En effet, le but de cette modification est essentiellement l'accélération du traitement des procédures. La Commission des mesures administratives, aussi efficace soitelle, se réunit à trois membres, dont deux laïcs, toutes les deux semaines. Cet intervalle de temps, associé à une technicité en hausse, freine le traitement des dossiers. Attribuer la compétence directement à l'OCN, avec des professionnels qui traitent des cas à intervalles d'autant plus réguliers, augmentera l'efficacité. Outre le transfert de compétences, pour en espérer une avancée plus rapide des dossiers, le projet de loi prévoit que l'office pourra rendre directement une décision dans les cas d'avertissement, de retrait ou d'interdiction dont la durée correspond au minimum légal prévu par la loi. Ainsi, dans ces cas, contrairement à ce qui se fait généralement aujourd'hui, l'automobiliste ne sera plus entendu préalablement à la décision, mais pourra faire une réclamation auprès de l'Office pour contester la mesure. Sur ce point, à titre personnel, j'étais plus sceptique. Je ne suis en effet pas certain que la suppression du droit d'être entendu fera gagner en efficacité. En effet, à l'heure actuelle, lorsqu'un automobiliste commet une infraction à la circulation routière, deux procédures sont ouvertes: une procédure pénale et une procédure administrative. Selon la jurisprudence, l'automobiliste qui entend contester les faits doit impérativement les exposer dans la procédure pénale, car l'autorité administrative se fondera ensuite sur les faits retenus dans la décision pénale, sauf incohérence manifeste. Ainsi, à l'heure actuelle, lorsque les faits sont contestés, l'automobilisme demandera bien souvent la suspension de la procédure administrative, pour lui permettre de se défendre au préalable dans la procédure pénale. Or, avec la modification législative, si l'autorité administrative estime que le cas est clair, elle rendra immédiatement sa décision, sans en avertir préalablement l'automobiliste. Ainsi, si ce dernier entend contester les faits, il n'aura d'autre choix que de faire une réclamation, pour pouvoir ensuite se défendre dans la procédure pénale. Je doute ainsi que, dans ces cas, l'économie de procédures et le gain en efficacité voulus par la modification législative soient atteints. Cela étant, vu mon scepticisme, je me suis permis d'entrer en contact avec le président de la Commission des mesures administratives, Me André Demierre, dont il faut ici saluer, parmi d'autres qualités, la disponibilité. Me Demierre, qui traite de très nombreux dossiers par année depuis de nombreuses années, m'a alors assuré que si le nouveau système pouvait effectivement, dans certains cas, ne pas atteindre le but voulu, dans la très très grande majorité des procédures, les dossiers seront traités plus rapidement. Ainsi, si l'autorité qui applique tous les jours la procédure estime elle-même qu'elle pourrait travailler mieux, le groupe du Centre n'a aucune raison de penser le contraire et entre en matière sur ce projet de loi, qui prévoit d'ailleurs un système similaire à tous les autres cantons suisses, hormis Neuchâtel.

Avant que le témoin ne soit passé à l'OCN, le groupe du Centre tient à remercier la Commission des mesures administratives et son président actuel, Me André Demierre, pour la très bonne qualité du travail accompli durant près de quarante ans. La CMA peut fêter sa retraite avec le sentiment du devoir accompli. Que ses membres veillent toutefois à rentrer à pied ou en transports publics après la fête.

Je tiens encore à remercier M. le Commissaire du Gouvernement, Romain Collaud, M. Marc Rossier, directeur de l'OCN, et M^{me} Mélanie Maillard-Russier, nouvelle cheffe du Service de la justice, pour les précisions apportées lors de la commission. Mes remerciements s'adressent enfin à Patrick Pugin, pour l'excellente tenue du procès-verbal. Je vous remercie de votre attention, en rappelant que le groupe du Centre entre en matière sur ce projet de loi, qu'il vous invite d'ailleurs à accepter tel que proposé.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je relève que l'entier des groupes entre en matière. Il y a une question qui est parvenue par la députée Paola Ghielmini-Krayenbühl: que faire pour sensibiliser les automobilistes? J'élargirais juste un petit peu automobilistes à tous les usagers de la route, qui sont actuellement de plus en plus nombreux, quand on pense aux trottinettes électriques et à tous ces engins assimilés. Cela a déjà été traité en commission. La réponse avait été donnée: l'OCN, la police, le TCS et encore bien d'autres entités font chaque année énormément de prévention, que ce soit dans les écoles, par des campagnes ou plein d'autres choses. Donc, par rapport à cette question-là, je pense que ça déjà été répondu et traité. Les autres remarques ont également déjà été traitées lors de la commission.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Je vais juste répondre à M^{me} la Députée Paola Ghielmini-Krayenbühl concernant les cours de prévention et la sensibilisation. En effet, l'OCN est doté d'un fonds de prévention. Celui-ci sert notamment à financer de nombreuses actions, toujours en étroite collaboration notamment avec la police. On peut parler de Be My Angel, de Label Smart Events ou de Back To School. Enormément de choses sont faites à ce niveau-là, par des actions qui sont menées ponctuellement ou sur la durée. Il y a donc d'énormes efforts qui sont faits justement pour limiter les accidents.

Concernant les autres prises de parole, je n'ai pas entendu de question particulière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR)

Art. 2 al. 1

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Avec la suppression de la CMA, le Conseil d'Etat n'a plus la compétence de nommer les membres.

> Adopté.

Art. 4 al. 1 (modifié), al. 2a (nouveau)

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Introduction de l'abréviation l'Office pour l'OCN.

> Adopté.

Art. 6 al. 2 (modifié)

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Il s'agit d'une modification purement formelle, à savoir remplacer l'Office de la circulation et de la navigation par l'Office.

> Adopté.

Art. 8

> Adopté.

Art. 12 al. 2 (abrogé), al. 3 (nouveau), al. 4 (nouveau)

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Il s'agit d'une description de la voie de réclamation pour des décisions rendues par l'Office, dans la mesure où celles-ci concernent un avertissement ou un retrait dont la durée correspond au seuil des minimum légaux prévus par la LCR. Une réclamation écrite et motivée peut être déposée auprès de l'OCN dans un délai de 30 jours, dès réception de la décision querellée. Les droits des administrés sont ainsi garantis. Pour les autres décisions qui s'écartent des minimum légaux, c'est l'article 12 alinéa 1 qui est applicable, à savoir si les décisions sont sujettes à recours auprès du Tribunal cantonal, avec un délai de 30 jours.

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Si ce projet de loi est accepté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat prévoit une entrée en vigueur au début de la prochaine période administrative, à savoir le 1^{er} juillet 2022.

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

- I. Acte principal: Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR)
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- II. Modifications accessoires
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- III. Abrogations accessoires
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- IV. Clauses finales
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 101 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC / SVP), Senti Julia (LA, PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA / GB), Moussa Elias (FV, PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV.PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VEA / GB), Collomb Eric (BR, Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE, PLR/PVL / FDP/ GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC, VEA / GB), Pauchard Marc (VE, Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR, Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR, UDC / SVP), Savoy Françoise (SC, PS / SP), Dupré Lucas (GL, UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA, VEA / GB), Thévoz Ivan (BR, UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/ GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC, VEA / GB), Jaquier Armand (GL, PS / SP), Zurich Simon (FV, PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE, UDC / SVP), Gobet Nadine (GR, PLR/PVL / FDP/GLB). Total: 101.

Postulat 2021-GC-117

Rémunération des juges assesseurs dans le canton de Fribourg

Auteur-s: Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)

Kubski Grégoire (PS/SP, GR)

Représentant-e du gouvernement: Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

 Dépôt:
 31.08.2021 (BGC septembre 2021, p. 3266)

 Développement:
 31.08.2021 (BGC septembre 2021, p. 3266)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 22.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1086)

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous annonce mon lien d'intérêts: je suis avocat praticien et exerce régulièrement devant les autorités concernées par ce postulat. Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse précise donnée au postulat sur la rémunération des juges assesseurs déposée avec le collègue Kubski.

Permettez-moi tout d'abord de relever la chance que nous avons d'avoir une justice de qualité et l'institution des juges assesseurs ou juges laïcs contribue à cette qualité, en particulier lorsque le rôle du tribunal ne se résume pas à lire le droit, soit lorsque le législateur laisse aux magistrats une marge d'appréciation. Pensez par exemple lorsqu'il doit définir la culpabilité d'une personne ou fixer la peine à prononcer qui doit être individualisée. Dans ces cas, je puis vous assurer que le regard extérieur des juges assesseurs est précieux.

Concernant notre postulat, la réponse démontre qu'une adaptation de ces rémunérations est nécessaire, celles-ci datant de 1977. Chaque travail mérite salaire et lorsque l'on demande en plus des connaissances et des formations très spécifiques aux juges assesseurs, par exemple pensez au Tribunal pénal économique, il y a lieu d'avoir une rémunération adéquate, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je remercie le Conseil d'Etat, lorsqu'il procèdera à l'analyse demandée, de fixer le juste milieu pour ces rémunérations. Je remercie également le Conseil d'Etat de profiter de cette analyse pour redéfinir s'il y a des cas de figure dans lesquels la présence des juges assesseurs ne serait pas forcément nécessaire, ce qui permettrait de les supprimer et donc de faire des économies qui compenseraient les augmentations des rémunérations. Un exemple: lorsque, dans le cadre d'un procès, les parties parviennent à un accord extrajudiciaire, il faut ensuite que le tribunal se réunisse pour procéder à la radiation du rôle de la procédure pendante. Il n'y a pas besoin de convoquer deux, voire parfois quatre juges assesseurs pour juste prendre acte d'un accord et rayer une procédure pendante. Ce sont des cas de figure où on pourrait faire des économies, soit supprimer les juges assesseurs.

Je vous remercie donc d'accepter ce postulat et j'attends avec impatience le rapport que fera le Conseil d'Etat sur cette problématique.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Dans la mesure où l'objet traite des juges assesseurs pour l'élection desquels la Commission de justice émet un préavis, dite commission se prononce sur le présent postulat demandant une étude sur leur rémunération. J'interviens donc ici au nom de la Commission de justice, en ma qualité de président de celle-ci.

La Commission de justice entend d'autant plus s'exprimer qu'elle s'est déjà inquiétée de la rémunération des juges assesseurs dans le canton de Fribourg avant même le dépôt du postulat que nous traitons aujourd'hui. En effet, en octobre 2020, elle avait examiné la rémunération des juges assesseurs, sur la base d'une analyse comparative dans les cantons voisins, qu'elle s'était vue remettre par le Conseil de la magistrature et qui avait été commandée par le Service de la justice. Le constat était alors sans appel: les assesseurs fribourgeois sont moins bien rémunérés que leurs homologues des cantons voisins.

Lors de son examen d'octobre 2020, la Commission de justice a constaté que la modicité de la rémunération des juges assesseurs ne se traduisait pas forcément par une surreprésentation des seniors au sein des autorités judiciaires. Néanmoins, nous avions pu constater que moins d'un tiers des juges assesseurs étaient âgés de moins de 50 ans et seulement 9 % de moins de 40 ans. Nous pouvions donc tout de même en déduire que la modicité de la rémunération n'incitait pas les personnes actives et plus jeunes, notamment les indépendants, à postuler à la fonction de juge assesseur.

Toujours lors de notre examen d'octobre 2020, nous avions également pu constater que si le Conseil de la magistrature n'avait pas été systématiquement confronté à une pénurie de candidats répondant aux conditions de mise au concours, des personnes *a priori* intéressées par un mandat d'assesseur avaient toutefois renoncé à une postulation en raison de conditions

de rémunération ne répondant pas à leurs attentes. Cela est évidemment regrettable, puisque la justice se prive ainsi de personnes compétentes, qui disposent de connaissances spécifiques dans certains domaines à traiter.

Forte de ces constats, c'est donc tout naturellement qu'au terme de son analyse, la Commission de justice s'était adressée par courrier du 16 octobre 2020 à la DSJ, pour demander un relèvement du traitement des magistrats non professionnels. La Direction avait répondu par courrier du 8 juin 2021 que la revalorisation de la rétribution des juges non permanents pourrait se justifier et qu'elle allait prochainement aborder l'Administration des finances pour entamer une discussion à ce propos, avant de nous présenter une proposition. Deux mois plus tard, les députés Nicolas Kolly et Grégoire Kubski déposaient le postulat que nous traitons aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, au vu de ce qu'elle a déjà entrepris en amont, la Commission de justice soutient à l'unanimité ce postulat.

L'étude sur la rémunération des juges assesseurs se justifie d'autant plus que l'actuel article 79a du Règlement sur la justice reprend, pour l'essentiel, des règles éditées en 1977. Or, l'évolution des salaires, des prix à la consommation, ainsi que des responsabilités confiées aux juges non permanents justifient une augmentation de leur rémunération.

S'il fallait encore une preuve qu'un rehaussement de la rémunération est nécessaire, les élections de la présente session en serait une. En effet, au nombre des élections de la présente session, il y avait trois postes d'assesseur à repourvoir au sein de la Justice de paix de la Gruyère. Les candidats devaient jouir de connaissances en matière de gestion des biens, de compétences comptables et financières. Pour ces trois postes au concours, il n'y a eu qu'une seule et unique postulation. Une nouvelle mise au concours devra donc à nouveau avoir lieu, afin d'espérer repourvoir les deux postes manquants. Si la modicité de la rémunération n'est probablement pas l'unique cause de ce désintérêt, elle en est certainement la raison principale. Une majoration salariale permettra sans doute d'accroître le nombre de candidatures de qualité au poste d'assesseur.

Enfin, la Commission de justice tient à saluer l'important travail fourni par les juges assesseurs qui apportent aux juges professionnels leurs compétences dans des domaines spécifiques. Leur rôle doit être mieux reconnu et la revalorisation des indemnités actuellement trop faibles serait un témoignage manifeste de la reconnaissance de leur travail.

Vous l'avez compris, les membres de la Commission de justice, non seulement soutiennent ce postulat et vous invitent à en faire de même, mais vont déjà plus loin en jugeant nécessaire le relèvement de la rémunération des juges assesseurs.

Mäder-Brülhart Bernadette (VEA/GB, SE). Ich habe keine Interessenbindungen mehr, war aber bis vor Kurzem während zehn Jahren als Beisitzerin am Friedensgericht Sense tätig.

Nach 45 Jahren unveränderter Entschädigungen für die Beisitzenden in richterlichen Behörden unseres Kantons ist eine Überprüfung der geltenden Tarife, sprich eine Erhöhung, mehr als gerechtfertigt. Im Vergleich zu anderen Kantonen und vor allem im Wissen um die Verantwortung, die ein solches Amt auch mit sich bringt, ist die aktuelle Entlöhnung tatsächlich bescheiden oder anders ausgedrückt, unterdurchschnittlich.

Ein konkretes Beispiel: Bei einem Tagesansatz von 190 Franken ergibt dies bei 9 Stunden Arbeitszeit, das heisst, Reisezeit und Anhörungen, eine Entschädigung von rund 21 Franken pro Stunde, dies für eine verantwortungsvolle und anspruchsvolle Arbeit. Und ich kann Ihnen versichern: Lange Tage und schwierige, intensive Anhörungen sind gewiss keine Seltenheit, auf jeden Fall nicht in den Friedensgerichten.

Wie der Staatsrat schreibt, vermitteln die BeisitzerInnen den BerufsrichterInnen unverzichtbare Sichtweisen. Bei einem Dreiergremium könnten Erstere die BerufsrichterInnen theoretisch gar überstimmen. Die BeisitzerInnen tragen also auch eine hohe Mitverantwortung für Entscheide, welche das Leben der Betroffenen sehr oft direkt und unweigerlich verändern. Ich denke da vor allem an fürsorgerische Unterbringungen, aber auch an Entscheide, die das Kindeswohl betreffen. Umso wichtiger ist eine Rekrutierung von Beisitzerinnen und Beisitzern, die neben gesundem Menschenverstand und Lebenserfahrung auch über fachliche Grundkompetenzen verfügen.

Im Jahr 2013 wurde in der Schweiz das neue Kindes- und Erwachsenenschutzrecht eingeführt, welches explizit die Einsetzung einer interdisziplinären Fachbehörde vorschreibt, heute besser bekannt als die KESB. Im Kanton Freiburg wurde dazu allerdings keine neue Behörde eingesetzt, sondern es wurden die Friedensgerichte mit dieser Aufgabe betraut. Um jedoch hier nun interdisziplinär arbeiten und richten zu können, werden unter anderem Pflegefachfrauen, Psychiater, Psychologinnen und Psychologen, Pädagogen und Pädagoginnen für die Anhörungen benötigt, um die BerufsrichterInnen im Entscheidungsprozess fachlich zu unterstützen und zu beraten.

Eine adäquate Entschädigung ist nicht die einzige, aber eine wichtige Voraussetzung, um solche Personen für ein Beisitzeramt gewinnen zu können - umso mehr ein solches auch zeitlich recht anspruchsvoll ist und eine grosse Flexibilität verlangt.

Aus den genannten Gründen nimmt die Fraktion Grünes Bündnis das Postulat einstimmig an und begrüsst ebenfalls den Willen des Staatsrats, zu untersuchen, welche besondere Verfahren den Einsatz von Beisitzenden erfordern.

Pauchard Marc (Le Centre/Die Mitte, VE). Rapporteur du groupe le Centre, je n'ai aucun lien d'intérêts dans ce dossier.

Le groupe le Centre s'est penché avec intérêt sur le postulat des députés Nicolas Kolly et Grégoire Kubski concernant la rémunération des juges assesseurs dans le canton de Fribourg. Ce postulat demande qu'un examen sur la rémunération des juges soit revu, non seulement sur les indemnités, mais également sur la préparation des séances. Selon le rapport du Conseil d'Etat, le canton de Fribourg est le parent pauvre, pour ne pas dire pingre, sur la rémunération des juges assesseurs. En effet, il est en queue de liste des cantons romands.

Pour rappel, les juges assesseurs sont payés 190 francs la journée, 125 francs la demi-journée, ce qui correspond en moyenne à 25 francs de l'heure. Dans les autres cantons romands, les tarifs sont le double, voire plus. Pour comparer, en Valais, le taux journalier est de 500 francs, 400 francs pour Neuchâtel. Dans les autres cantons, les juges assesseurs sont rémunérés à l'heure, qui varie de 70 à 180 francs pour, je vous le rappelle, 30 francs de l'heure à Fribourg.

Lors de la révision du règlement de justice en 2015, les dédommagements de frais de déplacements ont été adaptés et suivent maintenant le règlement du personnel de l'Etat. En revanche, le temps de préparation des séances n'a pas été pris en compte.

Les tarifs de la journée de travail d'un juge assesseur ont été établis lors de l'élaboration du règlement de la justice, en 1977. Selon l'indice suisse à la consommation, entre 1977 et aujourd'hui, le prix à la consommation a doublé. Durant cette même période, les salaires ont quant à eux augmenté d'environ 80 %. Si l'on veut que l'attractivité de la fonction d'assesseur soit toujours présente, il est temps de revoir, comme le demande le postulat Kolly/Kubski, la rémunération des juges assesseurs en y incluant le temps de préparation des dossiers.

Au vu de ce qui précède, tout le groupe le Centre est du même avis que le Conseil d'Etat, soit d'accepter ce postulat.

Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts, si ce n'est que je suis membre de la Commission de justice.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux partage la position de la Commission de justice et du Conseil d'Etat. Il estime également que la rémunération des juges assesseurs doit être révisée et augmentée. Nous soulevons le fait que le remboursement de l'assistance judiciaire a été récemment demandée et que l'Etat est en train d'améliorer ce processus, ce qui permettra d'avoir un montant supplémentaire à disposition qui pourrait compenser en partie l'augmentation de ces rémunérations.

Ainsi, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient le postulat à l'unanimité.

Papaux David (UDC/SVP, FV). Je n'ai pas vraiment de lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est que je suis avocat praticien et membre de la Commission de justice.

Dans notre canton, les juges suppléants ont actuellement une rémunération de 190 francs pour une journée de travail, lorsque celle-ci dépasse quatre heures, de 125 francs pour une demi-journée et de 60 francs pour 2 heures. Cela correspond plus ou moins à une rémunération de 25 francs de l'heure. Si l'on compare avec d'autres cantons, Fribourg rémunère ses juges assesseurs de manière similaire au canton de Genève. En revanche, où pour une journée de travail des juges assesseurs sont rémunérés 190 francs à Fribourg, dans le canton du Jura ils perçoivent 400 francs et 500 francs dans le canton du Valais. Vous l'aurez compris, les juges assesseurs sont, de manière générale, largement moins rémunérés à Fribourg que dans les autres cantons romands.

Si nous désirons avoir des profils diversifiés et non pas uniquement des personnes retraitées aux postes de juges assesseurs, il faut réévaluer leur rémunération.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc ce postulat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis co-auteur de cet objet et j'ai, par le passé, travaillé au sein du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère.

Le système judiciaire que nous avons est une justice dont une part est constituée par des juges assesseurs issus de la société civile, ce qui est un élément extrêmement positif dans la mesure où ça permet d'avoir un lien de confiance plus grand entre le pouvoir judiciaire et la population.

La question que nous souhaitons poser aujourd'hui, c'est est-ce que nous voulons que ces postes d'assesseurs soient uniquement destinés à une partie de la population, en l'occurrence aux retraités ou, alternativement, aux vieilles gloires de la politique et du Grand Conseil?

Si l'on veut une variété de profils pour ces juges assesseurs, si l'on veut une variété de personnalités, si l'on veut une variété de professions, ce qui apportera une plus grande légitimité à notre justice, il nous faut véritablement revaloriser leurs conditions de travail. On aimerait également qu'il y ait des juges qui soient toujours dans la vie active.

La comparaison intercantonale, mes collègues en ont parlé, je ne vais pas la rementionner, elle parle d'elle-même.

Donc, en vue de reforger ce lien de confiance en notre système judiciaire et le soigner en revalorisant les conditions de travail, je vous propose d'accepter ce postulat. Assumons l'importance que nous voulons donner à ces juges assesseurs.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport DSJS. Tout d'abord, un grand merci aux postulants, ainsi qu'aux différents députés pour leur prise de parole, remarques et propositions.

Ce postulat demande un rapport sur la rémunération des juges assesseurs. Les postulants considèrent que les indemnités actuellement prévues sont modestes et déplorent le fait que rien ne semble prévu pour les frais de déplacement, voire pour la préparation des dossiers.

Les juges assesseurs représentent actuellement plus de 200 personnes. Vous avez encore élu, et assermenté ce matin, des juges assesseurs pour les tribunaux d'arrondissement de la Sarine et de la Gruyère, et hier des juges assesseurs pour le Tribunal des prud'hommes et pour la Justice de paix de la Gruyère. Le champ d'action des assesseurs, aujourd'hui, est extrêmement large et permet à la justice de bénéficier de compétences pointues dans des domaines divers et variés. Le fait de ne pas attribuer le titre de juge professionnel à ces juges contribue certes à restreindre les coûts de la justice. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit précisément de professionnels qui méritent un salaire en adéquation avec leurs qualifications, ou du moins un salaire équitable. Les premiers éléments de comparaison intercantonale recueillis au sujet des juges de première instance tendent à démontrer que les juges assesseurs fribourgeois sont moins rémunérés que leurs homologues des cantons romands. Alors que notre tarif s'élève à 190 francs par journée, il est de 400 francs dans le canton du Jura et même de 500 francs en Valais, cela a été dit à plusieurs reprises. Les cantons qui prévoient uniquement un tarif horaire l'ont fixé entre 80 et 300 francs à Genève, selon la profession exercée, ou encore entre 80 et 180 francs en fonction des compétences. Le tarif horaire de Fribourg avoisine quant à lui celui de plus ou moins 25 à 30 francs.

Par ailleurs, sous réserve des juges suppléants du Tribunal cantonal, les juges assesseurs ne bénéficient pas d'indemnités pour la préparation des séances. Seules les indemnités de déplacement, conformément à la législation du personnel de l'Etat, peuvent être perçues. Les chiffres qui précèdent démontrent qu'il est pertinent de réexaminer ce tarif, qui est d'ailleurs celui qui avait été arrêté en 1977 pour les demi-jours et les jours. Depuis lors, on a uniquement ajouté un tarif de 60 francs pour des séances de deux heures.

Cet examen est d'autant plus nécessaire qu'il y a lieu de pérenniser le recours à de tels juges, afin de garantir le bon fonctionnement de la justice fribourgeoise. On le sait, la rémunération ne constitue jamais la motivation première des assesseurs. Il n'en demeure pas moins que pour continuer à bénéficier des services de personnes de hautes compétences, il y a lieu de leur offrir une rémunération équitable. Là, je rejoins les déclarations du député Kubski sur la nécessité d'une certaine diversité à ce niveau-là.

Enfin, il y a lieu de ne pas perdre de vue qu'ils sont nombreux à porter la casquette de juge assesseur et qu'ils sont présents au sein de moult autorités. Leur coût est modeste, puisqu'ils représentent seulement 1,4 % du total du budget du pouvoir judiciaire.

Je finirai encore en mentionnant que la DSJS travaille actuellement sur un paquet de mesures liées à la mise en œuvre de l'analyse du pouvoir judiciaire, que nous souhaitons vous proposer durant l'automne. Celle-ci contient la récupération de l'assistance judiciaire, le canton récupérant aujourd'hui 7 % des montants, ce qui permettra notamment de compenser l'augmentation des coûts et diverses adaptations du cadre légal, pour accélérer les procédures.

La remarque de M. Kolly sur la possibilité de ne plus inviter dans certaines circonstances les juges assesseurs pourra aussi être étudiée dans ce cadre-là.

Au vu de ce qui précède, il est évident qu'il est opportun qu'une analyse sur le tarif soit réalisée et qu'une proposition d'adaptation soit rapidement proposée sur cette base. Ainsi, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi

Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VEA / GB), Collomb Eric (BR, Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE, PLR/PVL / FDP/ GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC, VEA / GB), Pauchard Marc (VE, Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR, Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR, UDC / SVP), Savoy Françoise (SC, PS / SP), Dupré Lucas (GL, UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA, VEA / GB), Thévoz Ivan (BR, UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV, VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR, Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR, PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/ PVL / FDP/GLB). Total: 98.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2021-DIAF-39 Naturalisations 2022 - Décret 1

Rapporteur-e: Mesot Roland (UDC/SVP, VE)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: **09.11.2021** (BGC mars 2022, p. 927)
Préavis de la commission: **25.02.2022** (BGC mars 2022, p. 936)

Entrée en matière

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Avant de passer la parole au rapporteur, je veux préciser les articles 56 et 57 de la loi sur le Grand Conseil sur la récusation, qui précisent que lors des séances du Grand Conseil et de ses organes, un membre du Grand Conseil s'abstient de participer à la discussion et au vote si l'objet traité l'intéresse à titre privé et de manière particulière. Une personne, M^{me} la Députée Aebischer, s'est annoncée à la présidence conformément à l'article 57. Je l'invite donc à quitter la salle le temps de cet objet, la récusation devant être consignée au rôle et au procès-verbal, selon l'article 57 toujours.

> M^{me} la Députée Eliane Aebischer se récuse et quitte la salle.

Mesot Roland (*UDC/SVP*, *VE*). En ce début de législature, la Commission des naturalisations s'est reconstituée lors de la session constitutive de notre Parlement, en décembre dernier. La Commission m'a élu à la présidence, et ma collègue députée M^{me} Bernadette Mäder-Brülhart en est la vice-présidente.

Par rapport à la précédente législature, il y a quatre membres qui faisaient déjà partie de la Commission et il y a trois nouveaux membres. Vu le temps écoulé entre la fin des activités de la précédente Commission des naturalisations de la précédente législature et l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, le timing était très serré pour terminer nos travaux dans les délais afin de vous soumettre le présent décret. Nous y sommes arrivés et je tiens particulièrement à remercier nos deux secrétaires, M^{mes} Krystel Rodriguez et Anne Moret, qui ont eu très peu de temps pour terminer la rédaction des documents.

J'en viens maintenant et j'ai le plaisir de vous présenter le décret 2022-1, qui est le premier décret de naturalisations de cette législature. Ce décret comprend 144 dossiers de demandes d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois, et 4 demandes de confédérés souhaitant acquérir le droit de cité de communes de notre canton. La Commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la Commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 235 candidates et candidats compris dans 134 dossiers qui remplissent tous les conditions légales, fédérales et cantonales. La Commission donne un préavis négatif pour 10 dossiers. Les candidates et candidates compris dans 8 d'entre eux souhaitent suspendre leur demande de naturalisation. Je reviendrai sur ces éléments lors de la lecture de l'article 1.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le projet de décret proposé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, je tiens à remercier le nouveau président de la Commission des naturalisations, M. le Rapporteur, pour la bonne collaboration qui se fait avec le Service des naturalisations dans le cadre du travail qui a été fait. J'ai pu participer à la première séance de coordination. La collaboration était agréable et complète. Merci pour ce travail.

Concernant le projet présenté aujourd'hui, le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Mesot Roland (*UDC/SVP*, *VE*). A l'article 1, dans le projet bis, le Commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérants et requérantes eux-mêmes, à savoir les dossiers N° 16, 39, 42, 44, 105, 112, 116 et 139.

D'autre part, les candidates figurant au dossier N° 57 et 66 sont préavisées négativement car elles ne remplissent pas les conditions légales pour obtenir la naturalisation suisse.

Au dossier N° 60, le nom de l'époux qui figurait par erreur dans l'intitulé a été retiré du décret.

Les dossiers N° 82b et 143 ont été rajoutés en cours de traitement du présent décret. Ils figurent donc dans la version bis.

Les autres modifications mentionnées dans le projet bis concernent l'ajout de deux enfants nés en cours de procédure, une correction d'état civil et des corrections d'astérisques concernant les statuts de première ou deuxième génération.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation par le Conseil d'Etat des propos du rapporteur.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je me réjouis que ces actes de naturalisation puissent à nouveau se donner en présentiel, dans un moment solennel important et très beau.

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC / SVP), Senti Julia (LA, PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/ GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR, Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV, UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR, VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV, VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR, Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR, PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/ PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP). Total: 97.

> M^{me} la Députée Eliane Aebischer regagne la salle.

_

Motion 2021-GC-120 Cueillette des champignons de 2 à 4 kilos

Auteur-s: **Jakob Christine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA)

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Dépôt:
 07.09.2021 (BGC septembre 2021, p. 3266)

 Développement:
 07.09.2021 (BGC septembre 2021, p. 3266)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 18.01.2022 (BGC mars 2022, p. 1089)

Prise en considération

Jakob Christine (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *LA*). Es gibt etliche Kantone in der Schweiz, die keine Bestimmungen haben über das Pilzesammeln. Der Kanton Wallis zum Beispiel kennt keine Beschränkungen. Deshalb werden die Pilzsammler im Kanton Wallis auch nicht kriminalisiert, wenn sie mal etwas mehr im Korb haben als sonst. Ein Pilzsammler geht oft auch ohne Pilze nach Hause, aber es gibt Tage, da ist ihm das Glück hold, und er hat einen schönen Fund vor sich. Die Pilze wachsen meistens im Kreis, und es kann vorkommen, dass man ein ganzes Nest vor sich hat. Dies ist mir auch schon passiert.

Ich gebe dem Staatsrat recht: Wenn man 2 Kilogramm Eierschwämme findet, ist dies sicher genug für einen Privathaushalt. Bei meiner Motion habe ich aber nicht an die Kleinpilze gedacht, sondern an die grossen Steinpilze und Hexenröhrlinge, bei denen manchmal schon ein einziger Pilz über 1 Kilogramm wiegen kann. Findet man ein Nest mit fünf bis sechs Steinpilzen und schneidet diese ab, hat man sich bereits kriminalisiert. Genau um diesen Punkt geht es den Motionären. Um einem Pilztourismus vorzubeugen, haben die Motionäre ja nur eine Verdoppelung von 2 auf 4 Kilogramm angeregt. Im Kanton Solothurn wurde am 27. April 1998 die Verordnung über Pilzschontage und Sammelvorschriften ersatzlos gestrichen. In den Kantonen Zug und Schaffhausen gibt es ebenfalls keine Bestimmungen.

Wie der Staatsrat richtig beantwortet hat, ist die Biodiversität keinesfalls gefährdet beim Abschneiden der Pilze. Es gibt schlicht und einfach gute und schlechte Pilzjahre. Also, wo drückt der Schuh, wenn man von 2 auf 4 Kilogramm erhöhen würde?

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Quoi de meilleur qu'une jolie balade en forêt, suivie d'un petit tour en cuisine et la dégustation d'une délicieuse croûte aux champignons, pour autant qu'on ait pris toutes les précautions pour éviter certains d'entre eux, qui peuvent être très indigestes.

Mes liens d'intérêts: je suis occasionnellement cueilleur de champignons, activité que je pratique avec plaisir, mais avec insuffisamment de compétences ou de flair. Je rentre donc plus souvent bredouille que frisant la barrière des 2 kilos. Ce constatant, je me propose très volontiers pour ma préopinante lorsqu'elle trouve plus de cinq bolets de plus de 1 kilo chacun. C'est très volontiers que j'accourrai à vélo, avec quelques confrères, pour l'aider à ramasser sa récolte. Arrêtons là cette évocation bucolique pour en revenir à la proposition d'augmenter les dispositions concernant les quantités que l'on est en droit de cueillir de 2 à 4 kilos.

Comme le mentionne le Conseil d'Etat, il n'est pas évident, au niveau scientifique, de déterminer si une cueillette plus intense est néfaste ou non au développement de cette richesse complexe de la nature. Par contre, il est certain que ce qu'il faut éviter de favoriser et de voir se développer encore, c'est ce que le Conseil d'Etat qualifie de "tourisme mycologique". Une simple observation des plaques des véhicules parqués en bordure des routes de nos Préalpes entre juillet et octobre, en particulier en fin de semaine, nous démontre déjà que ce tourisme existe et qu'il ne pourrait que se développer de manière exponentielle si le canton de Fribourg devait avoir des limites de cueillette du double de celles de nos cantons limitrophes. Alors, même s'il n'y a apparemment pas de risques d'une surcueillette en forêt, celui de l'impact négatif des déplacements d'un canton à l'autre en véhicule privé est bien réel. Je peux vous garantir que peu de champignonneurs externes se déplacement en transports publics.

C'est avec ces considérations que le groupe VERT ES et alliéees refusera cette motion à l'unanimité.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mes liens d'intérêts avec la motion en discussion se limitent au fait que j'aime savourer de temps en temps un bon risotto aux champignons.

Je m'adresse à vous au nom du groupe le Centre.

Aktuell herrscht in der Schweiz Wildwuchs in Bezug auf das Pilzesammeln. Wir haben es vorhin gehört: Die allermeisten Kantone kennen eine Mengenbegrenzung, einige aber auch nicht. Wenn überhaupt, müsste hier eine schweizweite Angleichung angestrebt werden. Wenn wir die Mengenbegrenzung im Kanton Freiburg auf 4 Kilogramm anheben würden, was den Spitzenwert in der ganzen Schweiz bedeuten würde, hätten wir noch einmal einen neuen Massstab in unserem Land.

Est-ce qu'il faut vraiment appuyer sur le champignon pour être le premier en Suisse qui permette la cueillette de 4 kilos de champignons? Le groupe le Centre dit non. Il ne le faut pas. Pourquoi?

Wir wollen nicht den Pilztourismus aus anderen Kantonen wie beispielsweise aus Nachbarkantonen fördern. Das ist sicher nicht das, was wir suchen. Zum einen würden die Gebiete mit reichem Pilzvorkommen zusätzlich belastet, zum anderen sind die Pilztouristen in den wenigsten Fällen Personen, die durch Konsumation auch Geld in unserem Kanton lassen und somit helfen, Arbeitsplätze zu sichern.

Man muss sich die Situation auch bildlich vorstellen: Ein Sammler verbindet das Pilzesammeln häufig auch mit einem Spaziergang oder einer Wanderung mit der Familie. Wenn es nur schon bei einem Paar bleibt, würde das 8 Kilogramm pro Tag ausmachen, und wenn man eine besonders gute Stelle gefunden hat, geht man vielleicht auch noch am nächsten Tag Pilze sammeln. Da hat man dann schon die Möglichkeit, 16 Kilogramm zu erbeuten. Wenn wir von Eigenbedarf ausgehen, frage ich mich, wer denn das noch alles essen soll. Oder wird es dann gewerblich? Da braucht es aber sicher andere Regelungen. Wenn es denn wirklich eine Erhöhung braucht, ist es vielleicht eine Möglichkeit, kostenpflichtige Marken einzusetzen, die es dem Sammler, der das auch will, erlauben, mehr als 2 Kilogramm von diesem Allgemeingut zu sammeln.

In diesem Sinne empfiehlt die Fraktion Die Mitte dem Parlament die Motion einstimmig zur Ablehnung.

Robatel Pauline (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *GL*). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet et m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Par neuf voix contre sept et six abstentions, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a décidé de rejeter la présente motion au motif qu'il estime que la récolte de 2 kilos de champignons par personne et par jour est suffisante. La cueillette des champignons doit rester une activité de loisir. L'augmentation de cette limite favoriserait le tourisme de la récolte dans notre canton.

Par conséquent, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite à rejeter cette motion.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). J'interviens au nom du groupe socialiste et j'espère être assez court vu l'enjeu.

C'est clair, le groupe socialiste suit les considérations du Gouvernement. Un des vrais problèmes en forêt est l'augmentation de la fréquentation. De plus en plus de personnes vont en forêt, y trouvent des loisirs. On l'a vu encore plus ces dernières années. Dans certains coins à champignons connus, on voit les voitures s'agglutiner et cela a des conséquences sur la flore et sur la faune. En même temps, avec 2 kilos de champignons, je pense que l'on peut faire face à quelques risottos ou autres croûtes aux champignons, ce que j'apprécie beaucoup. Je pense que l'on doit effectivement éviter d'avoir une forme d'inégalité puisqu'à un certain moment, celui qui passera le premier prendra, récoltera, et il n'y aura plus rien pour les autres, et ainsi de suite. Avec cela, on augmentera aussi la présence dans ces forêts. C'est pourquoi on doit aussi, à mon sens, éviter l'appel d'air. La possibilité de prendre plus de champignons est bien un risque d'appeler plus de monde en forêt puisque chacun espèrera pouvoir en profiter. Si vraiment vous avez trop de champignons, je me ferai également un plaisir d'accompagner notre collègue Rey pour les déguster.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis utilisateur de la nature et, par opportunité, cueilleur de champignons.

La Suisse compte actuellement plus de 6500 espèces de champignons recensées. On estime qu'il pourrait y en avoir 8000 en tout. La diversité mycologique en Suisse est exceptionnelle. Dans le canton de Fribourg, vu l'intérêt porté aux champignons comestibles, des mesures de protection ont été mises en place. Aujourd'hui, nous avons une restriction de quantité à 2 kilos. Nous avons également une restriction horaire. Nous ne pouvons cueillir des champignons que de 7 à 20 heures. Nous avons dans notre canton une réserve mycologique dans la forêt domaniale de la Chanéaz située sur le territoire de la commune de Montagny. Cette réserve a une surface de 36 000 m² à l'intérieur de laquelle la cueillette de champignons est strictement interdite. Ces restrictions de cueillette appliquées dans la majorité des cantons suisses ne reposent pas sur des bases scientifiques, affirment les biologistes de l'Institut suisse de recherche sur la forêt, la neige et le paysage.

Après une étude qui a duré trente ans dans la réserve mycologique fribourgeoise de la Chanéaz, des premiers résultats parus en 1990 indiquaient que ni le ramassage systématique, ni la méthode de cueillette n'ont influencé la quantité future de champignons ou la diversité des espèces. Selon ces biologistes responsables de l'étude, une cueillette trop intensive n'influe ni sur le nombre, ni sur la diversité des espèces des repousses futures, à l'inverse de ce qu'on supposait par le passé.

En Suisse des messages de champignonneurs notifiant une raréfaction des espèces comestibles ont alors conduit certains gouvernements cantonaux, soucieux de préserver cette biodiversité, à prononcer des restrictions. Dans la plupart des cas, celles-ci limitent aujourd'hui la cueillette à 2 kilos par jour et par personne, histoire notamment, pensait-on, de laisser le temps au mycélium de se refaire une santé. Toutefois, encore une fois, aucune preuve scientifique ne peut démontrer

l'utilité de ces mesures. Ainsi, d'autres facteurs, comme l'augmentation des dépôts d'azote atmosphériques ou les conditions météorologiques, rendraient l'année bonne ou mauvaise pour les champignons.

Nous avons également connaissance qu'une liste rouge des espèces menacées est en cours d'élaboration à l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage. C'est surtout le tourisme mycologique qui incite les cantons à réagir. Alors que dix-sept d'entre eux appliquent des règlements différents pour limiter la récolte, neuf ne connaissent aucune restriction. Cette situation est source de confusion, sans oublier qu'elle incite au tourisme mycologique. Par exemple, depuis que Berne a introduit en 1994 l'interdiction de la cueillette des champignons la première semaine de chaque mois, des Bernois armés de paniers débarquent en masse à Fribourg. Certains viendraient même en car organisé! Ces remarques ne proviennent pas de biologistes, mais de gens à l'esprit de clocher. Ce tourisme mycologique ne justifie pas à lui seul une règlementation.

En augmentant la quantité autorisée à 4 kilos, le but recherché – éviter les trafics de champignons, le pillage de la biodiversité forestière et maintenir la conservation des espèces de champignons qui se renouvellent l'année suivante – sera toujours respecté. Nos champignons ne sont certainement pas en danger. A l'heure où nous vivons au tempo des OGN et autres produits de cultures qui nous arrivent depuis de l'autre côté de la planète, pourquoi ne pas promouvoir un produit magnifique de nos forêts qui ne demande qu'à être cueilli et dégusté?

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité cette motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous l'avez lu, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la présente motion.

Je ne vais pas épiloguer longuement sur ce thème et en faire un *casus belli*. Je veux simplement rappeler que la cueillette gratuite de champignons est destinée à la consommation personnelle, une consommation qui peut être comblée avec 2 kilos par jour et par personne, cela est confirmé par la motionnaire. Par ailleurs, doubler la limite actuelle présenterait le risque d'inciter à un tourisme mycologique venu d'autres cantons plus restrictifs, ce qui aurait bien évidemment comme effet d'amplifier encore la pression sur les milieux forestiers.

M. Rey, vous avez à juste titre mentionné le fait que les cueilleurs de champignons se déplacent souvent en mobilité individuelle. Je ne souhaite néanmoins pas qu'ils débarquent en cars de touristes dans nos forêts.

Sur ce, je vous invite à rejeter la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 66 voix contre 33. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP). *Total: 33*.

Ont voté contre:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le

Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP). *Total: 66*.

Se sont abstenus:

Schnyder Erika (SC,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2021-GC-93

Péréquation financière fribourgeoise comparée – quel besoin d'adaptation après dix ans d'application ?

Auteur-s: Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL)

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

 Dépôt:
 25.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1742)

 Développement:
 25.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1742)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 18.01.2022 (BGC mars 2022, p. 1072)

Prise en considération

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ammann der Gemeinde Plaffeien und Initiant und Vizepräsident der Konferenz der Freiburger Berggemeinden.

Der Freiburger Finanzausgleich besteht nunmehr seit etwa 10 Jahren und wurde in dieser Zeit nur ganz rudimentär auf der Basis von kleineren Wirkungsanalysen überarbeitet. Das Ziel eines Finanzausgleichsystems besteht darin, die Chancengleichheit unter den Gemeinden zu vergrössern und die Entwicklungsmöglichkeiten für alle zu verbessern, wie dies auch beim Eidgenössischen Finanzausgleich zwischen den Kantonen der Fall ist.

Es geht somit darum, mit dem Finanzausgleich den Gemeinden die nötigen Mittel zukommen zu lassen, damit sie ihre Aufgaben erfüllen können. Entsprechend ist die Definition der Aufgaben mit der entsprechenden Festlegung der heute sechs Bedarfskriterien entscheidend, um den Finanzbedarf der Gemeinden zu bestimmen. Die letzten Jahre gab es mehrere Gesetzesanpassungen, welche sich auch auf die künftige Lebensfähigkeit und Belastung der Gemeinden auswirken.

Wir haben ein neues Raumplanungsgesetz, welches die Entwicklungsmöglichkeiten der peripheren Gemeinden massiv einschränkt. Die Gemeinden haben unter Berücksichtigung der kantonalen und regionalen Siedlungsstrategie mit dem Fokus auf die Entwicklung der urbanenen Gebiete sehr unterschiedliche Ausgangslagen in Zukunft. Künftig wird ein immer grösseres Gefälle zwischen den peripheren und ländlichen Gemeinden und den urbanen Gemeinden entstehen. Auch führen die aus meiner Sicht durchaus berechtigten Steuersenkungen der letzten Jahre indirekt dazu, dass weniger Geld in den horizontalen Finanzausgleich fliesst und dass als Effekt daraus der Kanton weniger in den Bedarfsausgleich einbezahlt.

Es gibt schweizweit mehrere kantonale Lösungsansätze zur Erreichung der Ziele des Finanzausgleichs. Die nachfolgenden Ansätze müssen beim Verfassen des Berichts zu diesem Postulat einfliessen und durch die Arbeitsgruppe geprüft werden. Ist es sinnvoll, analog zum schweizerischen Finanzausgleich eine Mindestausstattung der Gemeinden mit beispielsweise 86,5 Prozent zu definieren, wie das schweizweit der Fall ist? Welche Mindestausstattung des Ressourcenausgleichtopfs ist für den Kanton Freiburg sinnvoll unter der Berücksichtigung der Gelder, welche Freiburg aus dem nationalen Ressourcenausgleich erhält? Zur Erinnerung, Freiburg erhielt im Jahr 2021 über 350 Millionen Franken plus einen Härtefallbeitrag von

93 Millionen Franken. Mehrere Kantone haben hier eine viel grosszügigere Auslegung der Mindestausstattung ihres Ressourcenausgleichtopfs in Kraft gesetzt. Freiburg ist sehr zurückhaltend und beteiligt sich nur mit 4 Prozent der erhaltenen Nettoausgleichszahlungen an seinem interkantonalen Finanzausgleich. Berücksichtigt werden müssen auch die abnehmenden Entwicklungschancen, vor allem von peripheren Gemeinden. Dies wäre zudem ein erster Schritt, die fehlende kantonale Politik zur Förderung des ländlichen Raums anzugehen, welche seit der Aufhebung des Investitionshilfegesetzes für Berggebiete zu einem grossen Teil fehlt.

Ich möchte betonen, dass es mit diesem Postulat nicht darum geht, einzelne Gemeinden besser oder schlechter zu stellen, sondern um eine grundsätzliche Analyse des Finanzausgleichsystems, welches den neuen Gegebenheiten und Bedürfnissen der Gemeinden angepasst werden muss, nach dem Prinzip, den Gemeinden eine Mindestausstattung an Mitteln zu ermöglichen, die das Funktionieren und Verwalten garantieren. Dies bedingt eine Reduktion der heute bestehenden Ungleichheiten. Das Postulat ermöglicht eine grundlegende Untersuchung und garantiert die notwendige Datenerhebung, welche die Systemschwächen aufzeigen wird.

Werte Kolleginnen und Kollegen, es geht nicht nur um ein Problem der Freiburger Berggemeinden, welche sich in diesem Postulat der Konferenz der Freiburger Berggemeinden ausdrückt. In den Voralpengebieten zeigen sich jedoch stärker die Frühindikatoren, dass das System aus dem Gleichgewicht gerät und die effektiven Ziele eines Finanzausgleichs, also die Garantie einer Mindestausstattung der Gemeinden zum Funktionieren, dringend angegangen werden müssen. Eine weitere kleine Reform und Zementierung des aktuellen Systems ist somit nicht zielführend.

Ich bitte den Staatsrat entsprechend, für die sicherlich bereits begonnenen Revisionsarbeiten rasch die nominierte Arbeitsgruppe einzuberufen und diese aktiv an der Überarbeitung teilnehmen zu lassen. Besten Dank für die Unterstützung dieses Postulats.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je n'ai plus de lien d'intérêts avec cette question, mais je rappelle que j'ai été syndique de la commune de Villars-sur-Glâne.

Cela dit, ce postulat arrive à un bon moment. Lorsqu'on a introduit le système de péréquation financière, il y avait plusieurs remarques qui avaient été faites par certaines communes. On nous a dit que ce système était effectivement évolutif et qu'il ferait périodiquement l'objet d'une révision, d'une étude approfondie pour savoir s'il remplissait vraiment les objectifs qui étaient les siens à l'époque. Or, on a vu qu'il y a eu énormément de choses qui ont évolué depuis. Je ne parlerai pas de la nouvelle péréquation intercantonale. Je ne parlerai pas de la RIE III. Je ne parlerai pas non plus de l'imposition des entreprises.

Il y a eu aussi un certain nombre de remarques qui avaient été émises, en particulier parce que cette péréquation financière ne faisait pas du tout cas de ce qu'on a appelé la double péréquation, c'est-à-dire celle qui se passe au sein des districts et qui concerne également les communes. Je pense que c'est vraiment le moment maintenant de reprendre cette affaire, de réaliser une étude approfondie pour lui permettre aussi de suivre l'évolution.

Un des éléments principaux qui devrait être analysé en particulier dans cette étude est la question du délai de lissage des bonnes années par rapport aux mauvaises années que connaissent des communes. Actuellement, il est de trois ans. Sur ces trois ans, il arrive que la situation change considérablement au sein des communes, ce qui peut causer aux communes qui tout à coup font des très mauvaises années des surprises et des difficultés.

Ainsi, je propose en mon nom personnel d'accepter ce postulat.

Savary Nadia (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *BR*). Je déclare déjà mes liens d'intérêts: ancienne présidente de l'Association des communes fribourgeoises, j'avais été impliquée justement dans le traitement de la première analyse de cette loi.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a porté une attention toute particulière au postulat de nos collègues Daniel Bürdel et David Fattebert. En premier lieu, il faut savoir et rappeler que le Grand Conseil a voulu, il y a dix ans, que cette loi soit évolutive avec des évaluations périodiques. Cette loi a donc, en 2018 déjà, subi des modifications après une première analyse.

En tant qu'ancienne présidente de l'ACF, je faisais partie de ce groupe de travail étudiant cette première analyse. Force a été de constater que seules des modifications mineures ont pu être apportées par manque principalement de statistiques. Je me permets de reprendre une de mes phrases citées au plénum en 2018: "Nous avons le devoir de légiférer sur une pondération qui n'est ni manipulable ni arbitraire, mais au contraire objective et réaliste, une pondération qui est strictement proportionnelle aux dépenses concrètes de chaque commune." Notre groupe tient fermement à ce que cet objectif soit toujours dans le viseur d'éventuelles futures modifications.

D'autre part, je citais aussi que notre système fribourgeois était performant. Toutefois, il sera impératif de prendre en compte l'évolution de certaines données, des pistes qui ont été discutées, les baisses fiscales futures, le projet fiscal 17, le Plan directeur cantonal, la longueur des routes, les transports scolaires, ou encore la prise en compte dans l'indice partiel de la

densité de la population, de la surface constructible de la commune et non de la surface globale de la commune. Cette liste n'est pas exhaustive mais il s'agira d'en tenir compte lors de la prochaine révision de ladite loi, car ces domaines changeront drastiquement le paysage social et économique de nos communes. Je vous rappelle des paroles qui ont été dites en 2018. On peut par conséquent n'être que satisfaits puisque dans le postulat, les domaines souhaités font partie des pistes déjà données en 2018.

C'est avec ces considérations que notre groupe acceptera le postulat à l'unanimité. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux émet le souhait que le rapport découlant de la deuxième analyse déjà débutée fera aussi office de rapport au postulat pour ne pas surcharger le service et en faire un doublon.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauterive, commune qui est bénéficiaire de la péréquation.

La péréquation financière entre communes est souvent une affaire douloureuse. Les communes contributrices ont l'impression de donner trop et les communes bénéficiaires ne reçoivent jamais assez. C'est bien normal, et même avec une nouvelle mouture cela risque de ne pas changer. Toujours est-il qu'il est justifié d'adapter cette péréquation après dix ans. Des propositions de changements évoquées par les collègues députés Fattebert et Bürdel sont pertinentes et justifiées.

Le groupe du Centre soutiendra à l'unanimité ce postulat.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Ich habe keine Interessenbindungen in dieser Sache.

Wir haben in unserer Fraktion das Postulat Bürdel/Fattebert eingehend diskutiert und schliessen uns der Meinung an, dass es nach 10 Jahren richtig ist, unseren kantonalen Finanzausgleich einer Evaluierung und Prüfung zu unterziehen. Die Gründe dafür haben wir bereits mehrfach gehört. Wir werden dieses Postulat einstimmig unterstützen. Als Vertreter eines insgesamt zahlenden Bezirkes, des Seebezirkes, und Einwohner von Muntelier - 20 Prozent der Steuereinnahmen von Muntelier fliessen direkt in diesen Finanzausgleich - müssen der Staatsrat bei dieser Analyse und wir bei unserer voraussichtlichen Überarbeitung darauf bedacht sein, auch die zahlenden Gemeinden angemessen zu berücksichtigen und nicht immer weiter zusätzlich zu belasten. Auch das gehört zur Einheit des Kantons.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne, élue de gauche du Conseil communal.

La commune de Villars-sur-Glâne est la commune parmi les plus contributrices à la péréquation financière et je tiens à rassurer M. Zamofing, j'estime que l'on ne paie pas trop, on paie ce que l'on doit. C'est le principe aussi de justice et de redistribution des richesses selon les entreprises sur le territoire des communes.

On a pris connaissance du postulat et je peux adhérer à certaines observations des auteurs, notamment sur l'évolution des circonstances en ce qui concerne l'instrument des ressources pour le Plan directeur cantonal avec justement cette densification, cette révision de l'aménagement du territoire, qui contraint certaines petites communes ou des communes moins centrées à ne pas pouvoir bénéficier de ces ressources. Par contre, je suis quand même un peu étonnée par les raisons évoquées concernant les baisses fiscales décidées au niveau cantonal. On en a déjà eu un exemple lors de la dernière session, mais encore ce matin avec le droit de mutation où là, finalement, les auteurs — j'ai pu obtenir la liste des votes — se sont soit décidés en faveur de cette motion, soit abstenus. Cela me paraît être incohérent et je rejoins ici les propos de ma collègue Marie Levrat. Je vous invite vraiment à réfléchir plus consciencieusement. J'avais envie de dire que c'était un petit peu l'hôpital qui se moquait de la charité, mais quand on voit la situation financière de l'hôpital, je ne pense que ce soit à propos. Je vous invite à plus de cohérence et de réflexion sur la question des baisses fiscales et des investissements à venir pour le canton, parce que cela a aussi une influence pour les communes. Ce sera aussi des choses à voir pour la suite.

En ce qui concerne l'instrument des besoins, je note aussi d'avoir une certaine cohérence avec les associations intercommunales. On tient souvent compte dans la répartition de la péréquation financière. Il devrait y avoir là une réflexion globale pour que chaque commune du canton puisse justement mettre en place toutes les mesures et assumer ses tâches pleinement.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir ce postulat malgré ces remarques.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Mon lien d'intérêts: je suis syndic de la ville de Fribourg.

Je partage l'avis des auteurs du postulat qu'après plus de dix ans une analyse de la péréquation intercommunale est tout à fait opportune.

Es freut mich, auch zu hören, wie das Grossrat Daniel Bürdel festgehalten hat, dass die Annahme dieses Postulats nicht bedeuten würde, dass die Situation einiger Gemeinden verschlechtert und anderer verbessert würde, sondern es geht um eine grundlegende Analyse des interkommunalen Finanzausgleichs, was durchaus Sinn macht.

Mir ist es einzig ein Anliegen, dass bei dieser Analyse, wenn sie so umfassend sein wird, wie sie sein soll, auch die Zentrumslasten der Gemeinden, die im Zentrum der urbanen Räume belastet sind, zu berücksichtigen sind.

Clément Bruno (*VEA/GB*, *GR*). Comme lien d'intérêts, je suis membre du Conseil général de la commune de Val-de-Charmey. Je parle ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s qui a étudié avec intérêt ce postulat de MM. Bürdel et Fattebert.

Soulignons tout d'abord que la péréquation financière intercommunale, tout comme la péréquation financière intercantonale au niveau fédéral, est un élément très important de cohésion de notre pays permettant une solidarité financière entre les régions les plus riches, souvent proches des centres, et les régions avec moins de revenus, souvent en périphérie. Le postulat en question demande de réévaluer les critères de la péréquation intercommunale dans notre canton à la lumière de deux évolutions importantes: la baisse fiscale qui va diminuer les recettes à répartir, ainsi que le Plan directeur cantonal qui va favoriser et concentrer le développement économique dans les centres. Il suggère également une contribution plus élevée du canton à cette péréquation intercommunale.

Le Conseil d'Etat estime que le système de péréquation fribourgeois mis en place depuis 2011, combinant péréquation des ressources et péréquation des besoins, est performant. Ce serait le deuxième meilleur suisse selon le monitoring d'Avenir Suisse de 2013. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'une première réévaluation est cependant pertinente.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime quant à lui que la vision stratégique du Plan directeur cantonal de concentrer les activités économiques dans les zones bien desservies en transports publics est pertinent, mais que cela ne doit pas prétériter la santé financière des communes périphériques plus limitées dans leur développement.

En ce qui concerne la baisse de fiscalité, nous estimons tout d'abord que cette évolution est très regrettable vu les défis à venir de nos collectivités publiques, mais qu'il faut en effet veiller à maintenir dans ce contexte le maximum d'équité, de solidarité, entre nos communes, sans que les bénéficiaires de la péréquation soient doublement prétérités par la baisse de leur propre revenu et baisse des revenus de la péréquation.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT·E·S et allié·e·s est favorable à ce postulat.

Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV). Je me permets aussi d'intervenir à titre personnel et de manière spontanée suite aux différents propos qui ont été tenus dans cette salle.

Evidemment, j'adhère à une révision, notamment de la part de l'Etat et du lissage sur trois ans qui pose des problèmes de planification.

J'aimerais attirer peut-être votre attention sur trois choses qu'il serait important d'analyser en outre:

- 1. les charges de ville-centre, en effet, cela a déjà été abordé par mon préopinant;
- 2. le deuxième point serait de faire attention à ne pas renforcer une clivage ville-campagne. Il y a déjà un autre objet dont nous traiterons bientôt qui tend à renforcer ce type de clivage. Il faut vraiment que nous gardions une unité dans notre canton et ne pas accélérer ce mouvement qui est d'ailleurs sollicité ou attisé par certains partis au niveau national;
- 3. le troisième point est la contribution aux associations de communes, alors que certaines communes ou villes participent plus que proportionnellement à leur pouvoir de décision dans ces associations. Certaines contribuent de manière très forte mais n'ont pas autant de sièges dans les organes de décision, que ce soit les comités ou l'assemblée des délégués.

On ne peut donc pas tout monétariser, mais si on fait ce type d'analyse, il serait vraiment important de prendre aussi ce type de facteurs dans l'analyse complète du dossier. Sinon, de manière générale, il est en effet opportun de faire une analyse maintenant, après une dizaine d'années.

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Mes liens d'intérêts: syndic d'une commune qui rêve de devenir contributrice de la péréquation, et également président de l'Association des communes fribourgeoises. Je prends la parole en tant que co-auteur de ce postulat.

Comme pour les ménages évoqués lors du débat sur les droits de mutation, il y a des communes qui entrent dans la catégorie "pas-de-bol". C'est pour soutenir un peu ces communes que la péréquation financière intercommunale du canton de Fribourg a été introduite au 1^{er} janvier 2011. Elle n'a pas connu de révision en profondeur depuis. Elle se compose de deux volets: la péréquation des ressources et la péréquation des besoins. Premier constat, les communes financent environ deux tiers des montants redistribués. Une comparaison avec d'autres cantons démontre que cette répartition du financement n'est pas une fatalité ni une obligation. En effet, ailleurs bien souvent, l'Etat alimente à plus de 50 % le fonds péréquatif. Dans de nombreux cantons, l'Etat participe au financement du pot des ressources. C'est d'ailleurs également ce que pratique la Confédération dans le cadre de la péréquation fédérale. Le canton de Fribourg reçoit justement environ 460 millions de cette répartition fédérale. Quelques billets passent au travers du filet cantonal et c'est une quinzaine de millions, soit un tout petit 4 %, qui sont redistribués aux communes, un entonnoir des plus efficaces.

Voilà, le décor est planté. Où cela se complique est que le monde a continué de tourner depuis 2011. Dans notre canton, de nombreux changements sont également intervenus. Cela a été dit: baisse régulière d'impôts sur les personnes physiques, nouvelles impositions des entreprises, Plan directeur cantonal, et j'en passe. Les baisses d'impôts ont pour conséquence une croissance moins rapide du montant de la péréquation des ressources qui est entièrement financée par les communes, et mécaniquement également celle des besoins qui est financée par le canton et qui se monte à la moitié du montant des ressources, ceci alors que la charge des communes continue d'augmenter de manière linéaire. Le Plan directeur, de son côté, va concentrer le développement économique et des habitations sur certains centres. La grande majorité des communes ne connaîtront plus d'évolution significative. Sur les six critères de la péréquation des ressources, cinq seront directement influencés par ce changement. En effet, les facteurs de densité de la population, le taux d'emploi, la proportion des seniors et des enfants, tout comme celui de la croissance de la population sont directement liés à la possibilité donnée à un territoire de se développer ou non.

L'objectif de ce postulat n'est pas de tout révolutionné ou de monter les communes dites riches contre la majorité, qualifiées de pauvres. Nous voulons simplement qu'un état des lieux soit réalisé et que des pistes d'évolution possible soient posées sur la table. Je pourrais de mon côté très bien imaginer une redistribution plus importante de la manne fédérale, par exemple avec une participation du canton à la péréquation des ressources. Cela permettrait de garantir un seuil de compensation du rendement de l'impôt pour toutes les communes, quelles que soient les baisses d'impôts décidées au niveau cantonal, et ceci sans ponctionner encore plus les communes contributrices.

J'entends déjà les esprits critiques dire que c'est à nouveau un combat de coqs entre Etat et communes. Ce n'est pas le cas. Ce qui est recherché est une plus-value pour les citoyens de ce canton. Ces derniers ont droit à un niveau minimal de service de proximité, quelle que soit la capacité fiscale de leur lieu de résidence.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son entrée en matière et vous prie de soutenir ce postulat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat soutient le présent postulat et vous propose d'y donner une suite dans le cadre de l'évaluation périodique de cet outil. Nous sommes actuellement à la deuxième évaluation. Le postulat présent permet de confirmer cette nécessité.

Je relève toutefois que le système péréquatif fribourgeois est récent et qu'il était particulièrement novateur lors de son introduction, il y a dix ans. Depuis, d'ailleurs, ce modèle a inspiré plusieurs collectivités publiques, y compris à l'étranger. Il est par ailleurs essentiel, et je vous le rappelle, qu'un tel outil soit analysé sur la durée, qu'il garantisse une certaine stabilité, notamment pour les prévisions. Il serait tout à fait regrettable de remettre en cause l'outil au coup par coup en fonction de résultats annuels pour telle ou telle commune. Il serait également dommageable de voir dans la péréquation intercommunale un instrument de pilotage des politiques publiques qui viserait à favoriser tel ou tel type de communes dans un domaine ou dans un autre.

L'objectif doit être de conserver un système robuste, un système adaptatif sur la durée. J'ajoute que les débats sur la péréquation financière peuvent très vite aboutir à une polarisation qui risquerait d'affaiblir les communes elles-mêmes, comme l'ont évoqué à demi-mots plusieurs députés. A titre d'exemple, je rappellerai que chez nos voisins vaudois, les débats sur la péréquation ont abouti à une scission de l'association faîtière des communes, scission qui n'est toujours pas résorbée aujourd'hui. Je salue que dans le canton de Fribourg nous ayons une faîtière qui puisse défendre l'intérêt de toutes les communes.

Parmi les arguments ou les modifications qui ont été évoqués, j'aimerais en rajouter une, celle du transfert des charges quasi systématique des communes vers le canton. Ceci a effectivement une action sur les charges qui sont prises en charge par les communes, donc sur la péréquation des besoins.

Enfin, je vous rends attentifs que les conclusions d'un tel rapport peuvent parfois être différentes de celles auxquelles on s'attend. Les analyses objectives nous montrent aujourd'hui – et il faudrait éviter tout clivage ville-campagne – que ce sont plutôt les campagnes urbaines, notamment sur le kilométrage des routes, qui pourraient être bénéficiaires.

Je souhaite aussi, comme l'a évoqué M. le Président de l'Association des communes fribourgeoise, qu'il n'y ait pas un combat de coqs entre communes et Etat.

En bref, je vous invite à soutenir le présent postulat ainsi que le principe d'une intégration du rapport dans le cadre général de l'évaluation périodique qui est en cours d'examen.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du postulat:

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le

Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA, PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA / GB), Sudan Stéphane (GR, Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV, PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Clément Bruno (GR, VEA / GB), Ingold François (FV, VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV, VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VEA / GB), Michellod Savio (VE, PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC, VEA / GB), Pauchard Marc (VE, Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR, Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/ PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). Total: 96.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

_

Rapport 2021-DIAF-14

Mise en place de mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes (rapport sur postulat 2020-GC-122)

Représentant-e du gouvernement: Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: 11.01.2022 (BGC mars 2022, p. 915)

Discussion

Dumas Jacques (UDC/SVP, GL). La découverte d'une malversation financière est toujours lourde de conséquences, que ce soit pour le Conseil communal mais aussi pour tous les autres organes d'une commune. La législation en vigueur délègue les tâches ainsi que les responsabilités du contrôle d'une surveillance au Conseil communal, à l'organe de révision, à la commission financière et au Service des communes. Une des failles du système pourrait être que chacun attend de l'autre qu'il fasse les vérifications nécessaires. On connaît, trop de contrôles tue le contrôle.

Le Conseil d'Etat a relevé trois types d'irrégularité: la création d'un créancier fictif, la comptabilisation double, l'utilisation d'un compte de passage. Il y en a certainement d'autres qui n'ont pas encore été découvertes à ce jour.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat énumère les différents contrôles, tel que la mise en place d'un système de contrôle interne. Notre sixième sens, parfois, constitue un des premiers éléments. Sur ce point-là, le Conseil d'Etat défend l'autonomie communale. Il n'estime pas nécessaire d'imposer de nouvelles mesures. Les communes qui auraient des doutes doivent procéder à des contrôles supplémentaires.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Mon lien d'intérêts: je suis conseillère générale à Gibloux.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction.

L'ancienne commune de Vuisternens-en-Ogoz, où j'ai posé mes valises, a connu aussi, il y a plus de vingt ans, les affres d'un détournement massif de deniers communaux. Avant que le village ne se déchire et étrille les bonnes volontés qui tenteront de redresser la barre, conduisant à la mise sous tutelle de la commune, trois prémisses s'imposaient: le système de milice politique salué et encouragé dans nos contrées, la complexité de la comptabilité communale, et les individus avec des forces de caractère différentes. Le lien entre ces éléments est la confiance. La confiance de la population envers ses élus et la confiance des élus envers l'administration communale, experte MCH1 et maintenant MCH2. Or, la confiance se construit et se met à l'épreuve.

Ce rapport détaille les mesures propres à envisager des irrégularités. Il ne nous apparaît pas adéquat d'en rajouter. Ce que ce document ne dit en revanche pas est que bien qu'étant l'autorité de surveillance, il faut aux membres du Conseil communal l'assertivité suffisante pour questionner l'administrateur ou l'administratrice des finances. Tout se joue autour de la capacité des individus à oser interpeler une personne disposant souvent de plus d'expertise que soi-même. Face à l'argument d'autorité de celui qui sait, il n'est pas toujours évident de creuser, d'oser creuser, ce que l'on cerne difficilement. La confiance doit tout de même être mise à l'épreuve parce que c'est la tâche du Conseil communal de bien surveiller. C'est son rôle et l'administration a le sien. Rappeler ces rôles, l'importance de les assumer pleinement, aurait été la bienvenue.

Endosser ses responsabilités avec tout ce qu'elles impliquent d'agréable et de désagréable est la meilleure démonstration de confiance dont les élus et l'administration peuvent faire preuve envers la population. A cet égard, nous comprenons que le Conseil d'Etat renonce à faire procéder à des vérifications rétroactives des comptes, qui pourraient être vécues comme une intrusion du canton dans les affaires communales.

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte du rapport.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je déclare mes intérêts: je suis syndic d'une commune, dont le dicastère attribué est les finances.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur la mise en place des mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes et relève le très bon contenu de celui-ci.

Les missions du Conseil communal, de l'organe de révision externe et de la commission financière sont clairement définies. Les types d'irrégularités décelées jusqu'à maintenant sont mentionnées en toute transparence. Des pistes susceptibles de limiter ces infractions sont indiquées. Le renforcement du contrôle par la mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la taille et au volume financier de la commune nous paraît parfaitement opportun et doit devenir un outil essentiel utilisé par le Conseil communal. Ce dernier restera le responsable de la surveillance du personnel communal. Toutefois, même en faisant tous les contrôles qu'il veut, les risques de gestes malveillants ne seront jamais à zéro.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis syndique et responsable des finances de la commune de Riaz et travaille en tant que réviseuse agréée pour une fiduciaire bien implantée dans le canton de Fribourg. Mes mandats de révision se composent non seulement de PME, mais aussi de communes ou d'associations de communes. Par mon activité, je pratique donc le contrôle externe d'administrations publiques en appliquant les exigences légales et la nombreuse littérature y relative.

Je m'exprime ici au nom du groupe le Centre qui a étudié attentivement le rapport présenté par le Conseil d'Etat sur ce postulat. Nous constatons que ce rapport est complet et qu'il contient les explications demandées sur les causes des irrégularités et les mesures permettant d'y remédier.

Toutefois, nous nous permettons les observations suivantes. Parfois, pour reprendre l'expression de mon collègue député M. Dumas, trop de contrôles tuent le contrôle. Nous tenons à relever ici que les nombreux acteurs intervenant dans le contrôle des comptes communaux, comme le Conseil communal, la commission financière, l'organe de révision et le Service des communes, pourraient finalement créer des failles de contrôle, chacun se déchargeant de son propre rôle, risque par ailleurs déjà considéré dans le présent rapport.

Le rapport cite la nouvelle loi sur les finances communales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et qui impose la mise en place du système de contrôle interne. Cet outil permettant de protéger le patrimoine et de déceler les erreurs était jusqu'ici réservé à des entreprises soumises au contrôle ordinaire soit, selon la loi, celles qui remplissent deux des trois valeurs suivantes pendant deux années consécutives: un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions de francs, un total de bilan dépassant 20 millions et plus de 250 postes à plein temps. Pourtant, seules quelques communes fribourgeoises répondent aujourd'hui à ces critères de taille. Pour toutes les autres, il s'agit de leur demander de mettre en place une véritable usine à gaz qui n'apportera

que peu les effets escomptés. En effet, nombre de contrôles sont souvent déjà dans la pratique réalisée – par exemple le principe des quatre yeux, la signature collective à deux –, mais n'ont simplement pas le formalisme attendu.

En conclusion, malgré les nouvelles bases légales et les nouveaux outils mis en place, le risque zéro n'existe pas. Si un employé mal intentionné découvre une faille et l'exploite, des malversations pourront tout de même avoir lieu. Il appartient principalement au Conseil communal d'être attentif aux activités de son personnel et ainsi d'être amené à plus de jugement et à un esprit critique développé et aiguisé.

Avec ces considérations, le groupe le Centre remercie le Conseil d'Etat pour la rédaction de ce rapport.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil général de la ville de Bulle.

Je cite un extrait de la conclusion du rapport: "Le Conseil d'Etat estime de plus que les nouvelles bases légales et les nouveaux outils mis en place évoqués dans le présent rapport présentent des garanties suffisantes pour réduire au maximum le risque d'irrégularités potentielles." En gros, le Conseil d'Etat voit qu'il y a des malversations, que ce ne sont pas des cas isolés, qu'il y a des irrégularités qui se multiplient, mais ne souhaite rien faire. Les solutions paraissent toutes inspirées de considérations politiques, toutes inspirées de la défense des intérêts très particuliers des exécutifs, en l'occurence fort respectables au demeurant. Cela conduit au final à un immobilisme malvenu.

D'un côté, il y a des mesures internes de contrôle qui sont toutes louables, qui sont toutes extrêmement utiles si elles sont réellement effectuées. En pratique, il y a un lien de confiance entre le trésorier, l'employé de la commune qui gère le trésor communal, et le Conseil communal qui, lorsqu'il demande des rapports complémentaires ou un contrôle supplémentaire, risque d'affecter le lien de confiance qu'il entretient avec son trésorier. Ce sont des liens purement humains qui lient ces personnes. Tout contrôle peut affecter véritablement la bonne conduite des comptes communaux de telle sorte que souvent, par gain de paix, les conseillers communaux en charge des finances sont amenés à ne pas demander des audits externes ou des contrôles supplémentaires par rapport au travail souvent de très bonne qualité fait par leur trésorier.

Maintenant, par rapport aux mesures de contrôle externe via un organe de révision, on voit que cela ne suffit pas. On voit que dans des communes comme celle de Belfaux, des organes de révision professionnels, dont des fiduciaires, n'ont pas vu passer les malversations. On voit qu'il y a véritablement eu des soucis de ce côté-là. Je pense qu'il serait opportun ne seraitce que de bien préciser et de mieux encadrer les contrôles effectués par ces fiduciaires.

Quelles sont les différentes solutions qui pourraient être apportées? Il y a notamment un élément qui pourrait être pourtant intéressant, c'est celui d'un organe indépendant dans l'administration cantonale où peuvent être dénoncés, même anonymement, des soupçons de malversations. Il peut y avoir un employé communal qui a peur pour son poste, mais qui voit des irrégularités de son supérieur hiérarchique et il ne sait pas auprès de qui il pourrait l'annoncer. Il pourrait l'annoncer auprès d'un organe qui recueille ces dénonciations. On a discuté lors de la dernière législature d'une cour des comptes qui aurait la compétence de contrôler les communes. Plusieurs membres de conseils communaux m'ont dit que, d'un côté, cela pourrait les arranger car ce n'est pas à eux d'annoncer ces contrôles, ce n'est pas à eux d'avoir la responsabilité de dire qu'ils mettent un contrôle supplémentaire sur leur trésorier. Ce serait quelque chose de complémentaire avec ce qui se fait. Cette discussion est maintenant close.

En revanche, l'immobilisme n'est pas une solution et je ne peux que vous dire, M. le Conseiller d'Etat, haut les cœurs! J'espère que vous aurez l'ambition d'amorcer des réflexions complémentaires sur cette problématique importante avant qu'il y ait de nouvelles irrégularités qui viennent au jour.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. L'affaire de Belfaux, il faut le dire, a été un séisme dans l'univers des finances communales fribourgeoises. Elle a suscité de nombreuses réactions légitimes. Cette affaire a par ailleurs connu des développements aux niveaux pénal, administratif, et le dossier n'est toujours pas clôt. Je comprends donc naturellement le choc qu'a pu provoquer la découverte de l'immensité des sommes détournées, et les craintes de certains élus à la perspective de voir de tels faits se reproduire.

Je me permettrai toutefois d'insister sur la question de l'autonomie communale et de la responsabilité qu'elle implique. Il faut être clair: si l'on souhaite préserver l'autonomie des communes, il faut aussi accepter de leur laisser une certaine responsabilité, dont la première est celle de surveiller la gestion de leurs finances et de leur comptabilité.

L'Etat ne peut, et ne doit, pas affirmer publiquement soutenir l'autonomie des communes et ensuite mettre en place des règles et des contraintes qui videront de son sens cette autonomie. Nous devons proposer par contre des conditions cadres très claires – ce qui a été fait avec la toute récente loi sur les finances communales – qui assurent le contrôle général afin de tirer la sonnette d'alarme en cas de détérioration de la situation ou d'identification de situations préoccupantes. Nous ne pouvons pas, et ce n'est pas le vœu, nous substituer aux autorités communales et mettre un fonctionnaire cantonal derrière l'épaule de chaque conseiller communal ou de chaque administrateur des finances.

Comme vous avez pu le lire, nous avons recensé différentes fraudes permettant de détourner à son profit les finances communales. Certaines sont rudimentaires, d'autres beaucoup plus subtiles. Aucune des ruses recensées dans ce rapport ne résiste à l'application rigoureuse des outils de contrôle à disposition des autorités communales ou, par substitution, des autorités cantonales. L'enjeu n'est donc pas d'éditer de nouvelles règles, mais bien de donner à chaque commune le moyen de les appliquer, notamment par la formation ou la sensibilisation par exemple.

Je relève l'énorme travail réalisé par notre Service des communes dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales, ainsi que par l'Association des communes fribourgeoises lors des formations aux élus communaux, l'année passée notamment. Personne, M. Kubski, ne pourra jamais garantir qu'une malversation ne se produira plus. Le risque zéro n'existe pas et il n'existera jamais. Je suis néanmoins convaincu que nous n'avons pas été immobiles. On a pris de nouvelles mesures dans le cadre de la nouvelle loi financière et nous avons trouvé le meilleur compromis possible entre une surveillance générale de l'Etat et l'autonomie des communes. Je ne veux pas une mise sous tutelle des communes par l'Etat. Une autonomie qui, encore une fois, ne va pas sans responsabilités.

Je me permets aussi, puisqu'on parle d'autonomie, de lancer un cri du cœur. Systématiquement, session après session, on transfère des charges des communes vers le canton. Je vous rappelle néanmoins que pour chaque franc transmis au canton, les communes perdent de leur poids, perdent de leur autonomie, et c'est le canton qui gagne un certain poids. Ainsi, à force, en transmettant pas à pas des francs vers l'Etat, c'est l'autonomie des communes qui est mise en danger. Je rappelle que les communes sont le premier pilier de notre système démocratique fédéral, système que je soutiens.

Je vous remercie de vos remarques. Je prends acte de ce rapport et vous remercie pour le soutien.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

> La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire